

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIT PRÉSENT: M. ALAIN CLOUTIER, président.

**CONSULTATION DU PUBLIC
SUR L'AIRE PROTÉGÉE PROJETÉE DES MONTS GROULX ET
SUR L'AIRE PROTÉGÉE PROJETÉE DE L'ÎLE RENÉ-LEVASSEUR
SITUÉES DANS LA PROVINCE NATURELLE DES LAURENTIDES CENTRALES**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 3

Séance tenue le 13 mai 2003, à 19h
Salle des Chevaliers de Colomb 3094
Secteur Marquette, 10, rue Vézina,
Baie-Comeau

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 13 MAI 2003

SÉANCE DE LA SOIRÉE

MOT DU PRÉSIDENT	1
DÉPÔT DE DOCUMENTS	1
PÉRIODE DE QUESTIONS	
Mme MIRA BERGERON	2
M. JEAN-ÉRIC TURCOTTE	4
Mme SANDRA HEPPEL.....	8
M. JACQUES DUHOU.....	11
M. JEAN-ÉRIC TURCOTTE	16
M. SERGE PARÉ	24
REPRISE DE LA SÉANCE	
M. ANDRÉ BLAIS.....	38
QUESTIONS DE LA COMMISSION.....	41
MOT DE LA FIN	64

SÉANCE DU 13 MAI 2003
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DU PRÉSIDENT

5 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Bon retour à vous tous dans cette troisième séance de la première partie de l'audience publique qui porte sur l'aire protégée projetée des monts Groulx et l'aire protégée projetée de l'île René-Levasseur. Nous allons poursuivre la séance de l'audience publique.

10

Vous rappeler rapidement encore les règles. Nous sommes à la recherche d'information sur le dossier, les deux (2) projets du ministère de l'Environnement du Québec, le ministère est là pour y répondre, les personnes-ressources également pour y répondre.

15

On vous prie de vous inscrire dans le registre qui est géré par le personnel de la Commission à l'arrière de la salle; l'ordre d'inscription détermine l'ordre d'appel pour venir poser vos questions.

20

Les règles de procédure sont simples, toutes les questions sont adressées à la présidence, on vous demande de limiter les échanges. Nous limitons le nombre de questions pour vous permettre de vous réinscrire et de venir poser d'autres questions.

On vous demande d'éviter les préambules trop longs et inutiles.

25

Vous aurez compris que comme président de la Commission, je pose des questions à l'occasion. Ces questions-là ont pour but d'éclaircir toujours les points questionnés et en même temps, permet à la Commission de faire son enquête publique.

30

Et on vous invite à continuer de la même façon, avec le respect mutuel, la courtoisie qu'on a vus depuis hier.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

35

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vais faire une vérification rapide, pour savoir si du côté des personnes-ressources et du promoteur, s'il y a des documents à déposer.

40

Au niveau du ministère de l'Environnement, est-ce que c'est le cas?

45

PAR M. PIERRE BERTRAND:

Non, monsieur, merci.

50 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce qu'il y a une personne-ressource qui désire déposer de la documentation?

À ce moment-là, on enchaîne immédiatement en invitant les premiers participants.

55

**PÉRIODE DE QUESTIONS
MIRA BERGERON**

60

PAR LE PRÉSIDENT:

J'invite madame Mira Bergeron à venir se présenter.

65

Bonsoir madame Bergeron.

PAR Mme MIRA BERGERON:

Bonsoir monsieur le Président.

70

PAR LE PRÉSIDENT:

On vous écoute!

75

PAR Mme MIRA BERGERON:

Oui. Moi, ma question est au niveau de la composition du conseil de conservation. On se demandait, en fait, pourquoi il y a seulement qu'un représentant au niveau touristique, alors qu'il y a deux (2) ATR sur le territoire; la même chose au niveau des MRC.

80

PAR LE PRÉSIDENT:

Ministère de l'Environnement.

85

PAR M. PIERRE BERTRAND:

Je vais demander à monsieur Gerardin.

PAR M. VINCENT GERARDIN:

90

Écoutez, on n'a pas forcément une réponse limpide et une réponse absolue. Vous savez que ce qu'on fait, c'est une proposition. On veut, on souhaite, pardon, avoir un conseil de conservation qui soit efficace.

95

Il y a trois (3) MRC, on l'a vu tout à l'heure, il y a deux (2) ATR, il y a quatre (4) pourvoyeurs, au moins quatre (4) pourvoyeurs, d'ailleurs plus que ça. Donc on s'est dit, ce qu'on veut avoir, c'est surtout un conseil qui représente les différents intérêts à l'intérieur donc de la région.

100

D'autre part, ce qu'on pourrait peut-être ajouter, c'est que vis-à-vis de ce conseil, ce qu'on souhaite peut-être, c'est que les règles de fonctionnement de ce conseil, la possibilité de rotation; vous avez vu qu'aussi, on a permis ou enfin, on propose, pardon, on propose qu'il y ait deux (2) membres qui puissent être soit d'une manière ad hoc, soit d'une manière permanente, être choisis par le conseil de conservation.

105

Donc l'ensemble de ces propositions laisse surtout voir qu'on veut quelque chose d'opérationnel, qui fonctionne bien. On veut surtout qu'il y ait une bonne représentativité des différents intérêts, et on peut très bien comprendre qu'une ATR par rapport à une autre puisse avoir, sur certains dossiers, des éléments ou une vue, une vision un peu différente, mais ce qu'on a pensé, c'est que les ATR se rencontrent, travaillent ensemble et se parlent.

110

On comprend que les MRC se parlent et se rencontrent, mais peuvent avoir aussi des visions de développement qui peuvent même peut-être, quelquefois, être antagonistes.

115

Le conseil de conservation est là pour conseiller le ministère de l'Environnement, on pense que s'il y a des positions difficiles ou qui semblent un peu inconciliables, par exemple par le représentant d'une MRC, en disant, moi je présente cette position-là, je la défends mais je sais que mon collègue d'une autre MRC présenterait une autre position, ça devra transparaître dans les recommandations, dans les conseils que le conseil de conservation nous donnera.

120

Donc l'idée n'est pas d'exclure, mais c'est plutôt d'avoir un bloc bien représentatif des différents niveaux d'intérêt qui fonctionne plus facilement.

PAR LE PRÉSIDENT:

125

Si vous permettez, madame Bergeron, en support à votre question, peut-être vérifier, sur la liste que vous présentez, est-ce que ces gens-là ont tous déjà été abordés pour savoir quel est l'intérêt de participer?

130

PAR M. VINCENT GERARDIN:

Non, ces gens-là n'ont pas été consultés pour leur demander s'ils comptaient participer. Ça fait partie de notre analyse.

135 Et il faut dire qu'avant de rédiger le document que nous avons déposé, les deux (2)
documents que nous avons déposés, nous avons organisé, au ministère de l'Environnement, une
rencontre ici à Baie-Comeau, au mois de janvier, où nous avons invité un peu tous les
organismes qu'on retrouve aujourd'hui, mais qui sont liés, qui ont des intérêts dans le
développement de l'aire protégée, et c'est un peu à partir de ces réactions de cette rencontre que
nous avons pensé à cette composition.

140

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc si je comprends bien, c'est une proposition.

145

Et en rapport à ce que vous faisiez part cet après-midi comme ouverture, ça fait partie de
la plate-forme de consultation pour laquelle il va être important, très important que les gens se
prononcent. Il y a plusieurs, plusieurs éléments.

150

Ça va être utile aussi, à la fin de cette partie d'audience publique, qu'on énumère peut-
être tous les éléments, j'en avais déjà indiqué quelques-uns dans le discours d'ouverture, mais je
pense qu'il s'en rajoute d'autres où je pense, vous êtes en attente de l'opinion des citoyens, tout
comme la Commission, au même titre.

155

Madame Bergeron.

PAR Mme MIRA BERGERON:

Ça me va, merci beaucoup.

160

JEAN-ÉRIC TURCOTTE

PAR LE PRÉSIDENT:

165

J'invite maintenant monsieur Régis Lamy.

Êtes-vous l'ami de monsieur Lamy?

170

PAR M. JEAN-ÉRIC TURCOTTE:

Oui, effectivement, je suis l'ami qui pourrait se substituer. En fait, monsieur Lamy m'a
adressé une requête à l'effet de présenter sa question. Je sais pas si c'est recevable.

175

PAR LE PRÉSIDENT:

Tout est recevable, je pense qu'on essaie de favoriser le plus possible la convivialité, en
autant qu'on respecte l'ensemble des participants.

180 Dans un premier temps, ce que je vous dirais, c'est peut-être vous inscrire et venir les
poser de votre propre chef, les questions.

PAR M. JEAN-ÉRIC TURCOTTE:

185 Ah, OK, je peux procéder comme ça, j'ai pas de problème avec ça.

Vous préféreriez que je m'inscrive?

PAR LE PRÉSIDENT:

190 S'il vous plaît.

PAR M. JEAN-ÉRIC TURCOTTE:

195 Mais la question est vraiment issue de monsieur Lamy, là, qui soit dit en passant, j'ai pas
vraiment de lien autre qu'on s'est rencontré ici, tout simplement.

PAR LE PRÉSIDENT:

200 Vous êtes moins ami que tantôt!

Écoutez, je pense que personne en disconvient...

PAR M. JEAN-ÉRIC TURCOTTE:

205 Simplement pour dire, c'est vraiment le dépôt d'une question.

PAR LE PRÉSIDENT:

210 Le dépôt, non, j'aimerais mieux l'entendre, pour qu'on trouve des réponses. Je pense
qu'on est ici pour aller chercher ces informations-là.

Et puis à moins qu'il y ait abus de la part du système, on la reçoit immédiatement. Allez-
y!

215 **PAR M. JEAN-ÉRIC TURCOTTE:**

D'accord. Donc je vais m'inscrire?

PAR LE PRÉSIDENT:

220 Non, non, allez-y avec votre question.

PAR M. JEAN-ÉRIC TURCOTTE:

225 OK. Enfin, monsieur Lamy donc est inquiet de l'intégrité hydrographique de certaines limites qu'imposait le choix de l'aire, les contraintes sur l'intégrité hydrographique pour les limites de l'aire sur la baie Memory.

230 Il aurait aimé, à cet effet-là, avoir peut-être, si possible, une diapositive du ministère qui montre l'aire protégée, et sur laquelle on a un réseau hydrographique d'identifié, si c'est possible.

PAR LE PRÉSIDENT:

235 Ça s'en vient. Je parle au nom du ministère, là, mais c'est parce que je vous vois vous affairer.

PAR M. PIERRE BERTRAND:

240 On est à la recherche, mais on n'est pas certain qu'on l'a.

PAR M. JEAN-ÉRIC TURCOTTE:

245 À la limite, il y avait je pense monsieur Bergeron, du ministère, qui avait une diapo qui était plus explicite.

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que monsieur Bergeron est disponible pour faire une proposition?

250 **PAR M. JEAN-FRANÇOIS BERGERON:**

Si vous permettez, monsieur le Président, je vais aller consulter ma collègue pour aller trouver le bon.

255 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je sens de la prudence.

260 **PAR M. PIERRE BERTRAND:**

On peut tenter une réponse sans diapo. On a des photos dans le document, mais on les a pas en diapo, malheureusement.

PAR M. JEAN-ÉRIC TURCOTTE:

265 Donc si vous me permettez, je vais compléter la question dans son entièreté.

270

En fait, monsieur Lamy s'interrogeait: dans quelle mesure l'intégrité hydrographique des cours d'eau avait été prise en compte dans l'établissement de la limite nord-ouest de la réserve de biodiversité de l'île René-Levasseur.

275

Parce qu'on constate, à regarder la limite, effectivement, qu'il y a plusieurs cours d'eau qui sont coupés, en tout ou en partie et qui, à ce moment-là, on peut penser que s'il y a exploitation dans une partie du réseau hydrographique, que ça peut avoir une influence sur le reste du réseau.

PAR LE PRÉSIDENT:

280

La question de monsieur Lamy est claire.

PAR M. JEAN-ÉRIC TURCOTTE:

Oui, c'est ça.

285

PAR LE PRÉSIDENT:

Ministère de l'Environnement.

290

PAR M. VINCENT GERARDIN:

Oui, je pense qu'il va être assez facile de répondre à cette question. Actuellement, la limite qui est ici n'a pas été discutée finement, comme dans le cas des monts Groulx.

295

Cependant, j'ai eu des discussions avec la compagnie Kruger, avec madame Lisette Roberge.

300

Voilà! Là, on voit très bien ce que monsieur Turcotte dit, c'est que la limite coupe des têtes de ruisseaux, alors que probablement, il eut été plus logique d'aller chercher ces têtes de ruisseaux.

305

Ça fait partie de notre préoccupation, actuellement, et ce, il y a aucune mauvaise volonté de la part de personne; avant que le plan final ne soit déposé, nous allons avoir une discussion avec nos collègues évidemment du ministère des Ressources naturelles, pour un ajustement fin de ces limites-là.

310

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien.

Monsieur Turcotte.

315 **PAR M. JEAN-ÉRIC TURCOTTE:**

Oui, ça va aller je pense pour cette question-là.

320 Est-ce que je peux me permettre de poser une question pour moi-même? Mais je peux me réinscrire.

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui, je retiens votre proposition.

325

PAR M. JEAN-ÉRIC TURCOTTE:

Merci.

330

SANDRA HEPPEL

PAR LE PRÉSIDENT:

335

J'invite maintenant une seconde participante, madame Sandra Heppel.

Bonsoir madame.

340 **PAR Mme SANDRA HEPPEL:**

Bonsoir. Moi, je suis du Conseil régional de l'environnement de la Côte-Nord, ma question porte sur la circulation motorisée.

345

Dans le plan de concertation de l'île René-Levasseur, on mentionne que la circulation motorisée sera permise pour des fins de chasse, de pêche et de villégiature.

350 Donc est-ce que je dois comprendre que la circulation motorisée à des fins récréatives uniquement va être interdite? Je voudrais connaître la position du ministère de l'Environnement, au sujet de la circulation motorisée, au niveau de l'encadrement de la circulation.

PAR LE PRÉSIDENT:

Ministère de l'Environnement.

355

PAR M. VINCENT GERARDIN:

Oui, la réponse est affirmative dans le sens suivant, la circulation motorisée pour des fins récréatives, c'est-à-dire de se promener sur un véhicule motorisé pour se récréer, sera interdite.

360

Actuellement, tout ce qui est permis, on pourrait le dire en utilisant le terme "pour des fins domestiques". C'est-à-dire que les gens qui ont des chalets, qui ont donc des baux de villégiature à l'intérieur de l'aire protégée, on ne peut pas leur enlever la possibilité de partir de leur chaloupe, sur le bord de l'eau, et de se rendre à leur campement, ou d'aller chercher l'original ou les bêtes.

365

C'est uniquement ça, il est pas question d'avoir de pistes de motoneige, enfin, de pistes récréatives de motoneige, de VTT, de quelque sorte.

370

PAR LE PRÉSIDENT:

Madame Heppel.

PAR Mme SANDRA HEPPEL:

375

Puis pour ce qui est de la circulation en VTT sur l'île René-Levasseur, il y en a pas, je crois.

380

Dans les monts Groulx, est-ce qu'il y a quelque chose de prévu, au niveau de la circulation motorisée? On disait de permettre peut-être une circulation en quatre (4) roues ou en motoneige, pour faciliter, favoriser l'accès aux monts Groulx.

Je voulais savoir, là, pour les monts Groulx, c'est quoi la vision dans ce sens-là.

385

PAR LE PRÉSIDENT:

Ministère de l'Environnement.

PAR M. VINCENT GERARDIN:

390

Je crois que notre position est assez claire dans le document. Dans les activités interdites, la circulation motorisée est présentée comme une des premières activités interdites.

395

Par contre, quand on va à l'élément 4.3 un petit peu, et on l'a présenté hier dans notre montage, on a dit qu'il y avait des conditions particulières, on a présenté que deux (2) exemples de conditions particulières, où la circulation motorisée serait permise.

400

La première, qui n'était pas sur la diapositive, évidemment c'est pour des raisons de sécurité et de sauvetage. Alors là, que ce soit un avion, un hélicoptère, ou une motoneige ou n'importe quoi, c'est évidemment autorisé.

La deuxième, c'est si le besoin est, pour favoriser certaines activités d'écotourisme, dans le sens de la préparation d'un campement d'hiver par exemple temporaire, qui pourrait accueillir des touristes, qui nécessite de monter une tente de type tente canadienne ou des choses comme ça.

405

Sinon, pour le reste de l'utilisation de véhicules motorisés, ce qui est dit, c'est que des projets qui pourraient nécessiter l'utilisation d'un véhicule motorisé, dans des fins non pas de récréation mais dans des fins de préparer ou de faciliter une activité d'écotourisme, devrait être soumise en passant par le conseil de conservation et ensuite, recommandée au ministère de l'Environnement ou non recommandée.

410

PAR Mme SANDRA HEPPEL:

OK.

415

J'aurais une autre petite question, là.

PAR LE PRÉSIDENT:

Allez-y.

420

PAR Mme SANDRA HEPPEL:

Si jamais il y a des projets que les motoneiges auraient accès, ou VTT ou je sais pas, aux monts Groulx, est-ce qu'il y a des normes pour l'aménagement des sentiers, les traverses de cours d'eau. Est-ce que c'est comme assujetti au RNI?

425

PAR M. VINCENT GERARDIN:

Il n'y aura pas de projet de sentier de VTT, ni de motoneige, ni de quoi que ce soit, aux monts Groulx; si ce qu'on désire s'applique, il y en aura pas.

430

PAR Mme SANDRA HEPPEL:

OK, merci.

435

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci madame.

440

445

JACQUES DUHOU

PAR LE PRÉSIDENT:

450 On invite maintenant monsieur Jacques Duhou.

PAR M. JACQUES DUHOU:

455 Mes deux (2) questions maintenant se placent du point de vue du randonneur. D'abord une remarque et deux (2) questions!

460 Vous avez noté, dans le document, plusieurs fois, trois (3) fois, la notion d'autonomie des randonneurs. Je trouve que c'est bon de le souligner, ça, et de le retenir. Jusqu'à maintenant, c'est ce qu'on a essayé de promouvoir, cette notion-là. Le territoire est exigeant, il faut que les gens soient autonomes, c'est fait pour ça.

C'est pour ça que je reprends la remarque de madame, vous avez indiqué ici:

465 "Si besoin est, pour favoriser et faciliter l'accès à un plus large public."

À propos de la motoneige, page 58. Je trouve pas qu'il faille élargir le public, parce que le terrain est dangereux, vous le soulignez d'ailleurs dans une autre page, la page 19, le terrain est dangereux. Donc évitez d'élargir.

470 Pour le randonneur lui-même, je me pose des questions. Pourquoi essayez-vous d'introduire des restrictions de feux, de cueillette, de pêche en zone III, délimitation pour les tentes de prospecteurs. Le piégeage, je comprends, il y a des droits des Innus.

PAR LE PRÉSIDENT:

475 Pour les randonneurs, encore une fois.

PAR M. JACQUES DUHOU:

480 Pour les randonneurs, oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

485 Ministère de l'Environnement.

PAR M. PIERRE BERTRAND:

490 Alors on va vous produire une carte en même temps que notre collègue Vincent va débiter la réponse.

PAR M. VINCENT GERARDIN:

495 Bon, on va reprendre d'abord le sujet, peut-être, qui a déjà été débattu hier sur les feux de camp, pourquoi est-ce qu'on propose de limiter ou d'interdire les feux de camp alimentés à partir de la végétation ligneuse sur place.

La raison principale est que l'objectif, malgré tout, de la réserve de biodiversité, c'est la conservation et la protection de la biodiversité.

500 Même si vous souhaitez, et d'ailleurs je crois aussi que ça ne serait pas bon qu'il y ait une trop grande masse de touristes sur les monts Groulx, mais je crois que les conditions sont pas particulièrement faciles pour faciliter ça, mais on peut supposer malgré tout que grâce particulièrement à vos interventions internationales, à celles de votre collègue Michel Denis, et Les Amis des monts Groulx, les monts Groulx sont plus connus et ça a des retombées
505 certainement intéressantes en région, et en ce moment, on parle, selon les chiffres que nous avons lus dans les revues internationales, de cinq cents (500) randonneurs par année, particulièrement en hiver, saison froide où on a besoin de se réchauffer, mais on peut supposer que ce dossier sur l'aire protégée des monts Groulx ne fera que faire grandir la réputation des monts Groulx et attirer de plus en plus de gens qui aiment cette vie en liberté.

510 Et nous pensons que si, dès le départ, nous permettions d'utiliser le bois ou la matière ligneuse vivante ou morte, parce que les gens feront pas forcément la distinction, dans les zones où les gens installent leurs campements, et d'après moi les installent pas dans les flancs forestiers qui sont couverts de moustiques pendant l'été et de mouches, ils vont plutôt l'installer
515 dans des endroits protégés mais sur le plateau, eh bien, cette zone-là, elle est caractérisée par une végétation qu'on appelle, nous dans notre jargon, la lande boisée, c'est-à-dire une forêt excessivement ouverte, ou ce qu'on appelait aussi, dans le moyen nord, la forêt parc.

520 Et comme les sites de campement ne sont pas infinis, on va vite s'apercevoir que les gens vont s'arrêter près du beau lac Magique, que les gens vont s'arrêter près du lac aux Castors, que les gens vont s'arrêter près de plusieurs sites connus et propices au campement, et que ça ne sera pas très long que ce milieu-là – mais quand on dit très long, nous, on pense en termes de siècle, parce qu'on protège pas pour aujourd'hui, on protège pour aujourd'hui bien sûr
525 mais on protège pour dans cent (100) ans, deux cents (200) ans, que nos enfants, petits-enfants et dixième génération puissent profiter des monts Groulx.

Et on se dit que ce milieu est tellement fragile que la coupe de bois pour les feux de camp est un risque.

530 Par contre, c'est évident qu'une des premières tâches peut-être du conseil de conservation, selon notre avis, sera de se pencher sur certains de ces interdits proposés, sera de se pencher sur le comportement ou sur des propositions de comportements autres sur le territoire, qui permettraient de ne pas se priver d'un plaisir que je reconnais, d'avoir un feu de camp, ne serait-ce que pour sécher les chaussettes et les bottes mouillées après une journée sur
535 les monts Groulx.

540 La pêche! La pêche, on a hésité, et moi je dirais, mais je veux pas parler totalement pour mes collègues, mais je dirais qu'on a hésité entre l'interdiction totale, sachant de toute façon que c'est pas un milieu recherché par les pêcheurs, il y a pas de pêcheur qui va monter, qui va se payer la montée sur les monts Groulx juste pour aller sortir trois (3) ou quatre (4) truites ou des choses comme ça, et on s'est dit, vous avez parlé d'autonomie, et quand on a préparé ce document tout le monde ensemble, on s'est dit, tiens, dans la partie où il n'y aura pas énormément de randonneurs, dans celle où le randonneur pourra être le plus libre, le plus seul dans la nature, où son contact sera le plus intime, ce serait pas mal si avec une petite canne à pêche, de temps en temps, pour ne pas avoir à traîner plein de nourriture préparée, il puisse pêcher son repas. C'est dans ce sens-là qu'on l'entend.

550 Par contre, pourquoi, dans les réserves écologiques, je pense que vous ne soulevez pas la question, la réserve écologique est le statut le plus intégral de protection, et dans la zone III, qui est la zone de plus grande fréquentation, et même si on ne veut pas qu'il y ait dix mille (10 000) personnes par année dans ces monts-là, mais on peut penser qu'il y en aura peut-être plus que cinq cents (500) par année, je ne sais pas combien il y en aura par été, on n'a pas connaissance de cette proportion, ce qu'on sait, c'est que c'est plus en hiver qu'en été, donc en hiver il y aura pas de pêche, mais en été, et à l'automne et au printemps, on s'est dit que c'est peut-être un endroit où ceux qui ne vont pas pouvoir aller dans la grande zone d'autonomie, qui demande une résistance et surtout une expérience plus grande, bien, peut-être qu'ils n'aimeront pas voir les pêcheurs sortir des poissons et tout ça.

560 Bon, on s'est dit, on va essayer de créer une zone d'observation uniquement de la nature et de contact avec la nature, sans prélèvement.

Alors c'est l'unique raison.

565 Évidemment, en vous répondant, je pense à la zone IV. Peut-être qu'évidemment, dans la zone IV, on aurait pu également, je ne me rappelle pas – Geneviève?

PAR M. PIERRE BERTRAND:

On a rien indiqué

570 **PAR M. VINCENT GERARDIN:**

On a rien indiqué, peut-être que là, on aurait pu effectivement indiquer, je ne le sais pas.

575 Mais ce n'est pas une opposition fondamentale, puisque dans la réserve qui est à côté mais qui a une autre vocation en termes de relation homme-nature, la pêche et même la chasse est permise.

PAR M. JACQUES DUHOU:

580 Mais cueillette.

PAR M. VINCENT GERARDIN:

585 Alors cueillette, c'est un peu la même raison, monsieur Duhou. Une personne cueille, bon, là je ne trouve que le nom français, mais bon, camemorus chicoute, j'en n'ai pas vu sur les monts mais il peut peut-être y en avoir dans les tourbières, on cueille quelques fruits le long du chemin et on s'est dit, bon, là encore, il y a rien de mal, c'est un geste naturel, et surtout quand on est peut-être un petit peu en expérience d'autonomie.

590 C'est une proposition, disons, je dirais.

PAR M. PIERRE BERTRAND:

595 On peut peut-être juste rajouter que la cueillette est interdite dans les parcs québécois; alors c'est un peu le parallèle qu'on faisait.

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Duhou.

600 **PAR M. JACQUES DUHOU:**

Je pense qu'on n'est pas dans un parc québécois, justement, on n'en veut pas, si j'ai bien compris.

605 **PAR LE PRÉSIDENT:**

On va aller du côté de monsieur Alain, de la FAPAQ, vu qu'on parle des parcs.

610 Peut-être nous indiquer tout simplement quelles sont les prévisions, s'il y en a, de parcs dans le secteur.

PAR M. SERGE ALAIN:

615 Oui, en fait, à ce niveau-là, pour l'instant, il n'y a pas de prévu, à la Société de la faune et des parcs, de projets de parcs dans les monts Groulx. Donc ce n'est pas un territoire qui est à l'étude, ce n'est pas un territoire qui est mis en réserve pour fins de parc non plus. Donc il y a absolument pas de projet de parc national québécois, pour ce qui est des monts Groulx.

620 La seule possibilité qu'il y aurait, c'est que s'il y avait une volonté populaire, une volonté régionale très forte pour un parc national québécois, il pourrait y avoir possibilité de ce statut-là. Mais sinon, il y a pas de projet en ce sens-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

625 Monsieur Duhou.

PAR M. JACQUES DUHOU:

Alors ma deuxième question est répondue, je demandais s'il y aurait pas lieu de surseoir à ce genre de restriction.

630

Parce que cet hiver, il y a eu des prospecteurs justement qui sont passés, les gens qui sont prospecteurs, ils restent dans les zones boisées, forcément, ils circulent dans les vallées, donc où il y a du bois.

635

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Gerardin.

PAR M. VINCENT GERARDIN:

640

Comme on vous l'a dit plusieurs fois, monsieur le président l'a dit aussi, on est ici évidemment pour écouter ce que les gens disent.

645

Il y a des outils, on l'utilise très légèrement, qui est l'outil zonage, vous avez vu, on a créé quatre (4) zones.

Là, ce que vous me dites est nouveau un peu pour moi, je voyais les prospecteurs non pas dans la zone forestière, mais je les voyais un peu sur les sommets.

650

Moi, ce que je pourrais peut-être répondre là, il faudra présenter les conditions de ces activités-là, les lieux de pratique, mais c'est évident que si on avait été dans un massif forestier, si on avait pensé que ce genre d'activité se faisait dans un massif forestier, on aurait peut-être eu une position différente.

655

Donc ce sera peut-être à vous de nous présenter, dans votre mémoire, les positions distinctes.

PAR LE PRÉSIDENT:

660

Monsieur Duhou.

PAR M. JACQUES DUHOU:

Terminé!

665

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci

670

JEAN-ÉRIC TURCOTTE

PAR LE PRÉSIDENT:

675 J'invite maintenant monsieur Jean-Éric Turcotte.

PAR M. JEAN-ÉRIC TURCOTTE:

680 Monsieur le Président, j'ai une seule question.

PAR LE PRÉSIDENT:

Allez-y.

685 **PAR M. JEAN-ÉRIC TURCOTTE:**

C'est concernant les modalités de soutien des activités de la mise en valeur de ces territoires-là.

690 Je crois avoir entendu ce matin qu'on parlait de la possibilité de chercher des partenariats locaux, régionaux, peut-être dans le secteur privé, pour mettre en valeur certains services d'accueil ou certains services spécialisés au niveau des monts Groulx; je peux me tromper, mais c'est ce que j'ai cru entendre.

695 La tendance actuellement, dans les parcs québécois notamment, elle est plutôt contraire à cette tendance-là, c'est-à-dire que la SÉPAQ a récupéré beaucoup des usages, des usages de mise en valeur et de services, depuis plusieurs années, afin justement d'aller chercher une certaine rentabilité de ces parcs-là, pour pouvoir financer des activités moins rentables, entre autres les activités de recherche et d'éducation.

700 Ma question étant: est-ce que c'est possible, à ce moment-là, d'envisager d'avoir un modèle qui s'approche de ce type de gestion là ou encore, s'il y a effectivement une ouverture auprès d'intervenants privés, s'il y a possibilité d'envisager des systèmes de redevances, que ce soit pour l'utilisation de cette mise en valeur là ou encore pour l'utilisation même des ressources naturelles à proximité de ces zones-là, pour financer des activités qui, normalement, ne se rentabilisent pas, comme l'éducation, le suivi scientifique et également le contrôle.

PAR LE PRÉSIDENT:

710 On va adresser la question au ministère de l'Environnement, et peut-être revenir un peu sur la notion de partenariat, et d'éclaircir davantage, pour qu'on ait compris les mêmes choses.

J'avais compris une partie de ça qui était différente par rapport à la recherche de partenaires dans des projets spécifiques.

715

Et aller peut-être un peu plus loin dans ce que vous voyez par rapport aux redevances, entre autres, si évidemment vous avez des éléments de réponse dans ce sens-là, au moins des orientations.

720 **PAR M. LÉOPOLD GAUDREAU:**

Alors il est certain que nous ne mettons pas en place, actuellement, des réserves écologiques, nous ne mettons pas en place des parcs nationaux. Ce que nous mettons en place actuellement, ce sont de nouveaux statuts juridiques et de nouvelles façons de diversifier la
725 conservation du territoire québécois. C'est ce qui amène effectivement les réserves de biodiversité, les réserves aquatiques et, éventuellement, les paysages humanisés.

Et dans cette nouvelle diversification de la conservation au Québec, on s'est donné des moyens de définir les conditions de pratiques et de conservation des territoires à la pièce. Et
730 donc, ce qu'on prévoit actuellement dans les monts Groulx, ce qu'on prévoit à l'île René-Levasseur pourra être complètement différent ou différent dans un autre territoire.

Ce que je dis là vaut aussi en ce qui concerne la façon de gérer les territoires. Le gouvernement du Québec a pris l'engagement d'augmenter, de façon significative, d'ici 2005, la
735 superficie des aires protégées au Québec dites représentatives. Et nous allons d'abord mettre l'accent sur cet aspect-là.

On considère que nous aurons le temps, en 2006-2007-2008, d'assumer une meilleure gestion et responsabilité de chacune des aires, mais l'orientation gouvernementale n'était pas,
740 effectivement, de s'assurer, au moment de la création d'une nouvelle aire protégée, de s'assurer qu'on mettrait en place tous les éléments de gestion, toute la structure de gestion pour être capable d'accueillir et même de planifier les activités.

Alors ça, de façon générale, il est extrêmement important d'indiquer cela. Et la première
745 responsabilité du réseau des aires protégées représentatives, avec les statuts que je vous ai indiqués, c'est d'assurer une protection de ces territoires, de faire en sorte que dorénavant, ces territoires sont soustraits d'activités forestières, minières, énergétiques. Et donc, c'est notre première orientation.

750 Et comme je vous ai déjà indiqué, nous allons assumer cette responsabilité pleinement et correctement.

La deuxième grande orientation que le gouvernement a prise, le gouvernement a déjà pris des orientations très fortes en matière de parcs nationaux, nous avons effectivement voulu
755 que ces parcs-là deviennent des modèles de la nature, soit en termes de conservation et en termes de gestion, on s'est donné également des structures dont une structure de gestion qui relève de la SÉPAQ, de la Société des établissements de plein air.

760 Cependant en matière de réserves de biodiversité et de réserves aquatiques, le gouvernement a pris une autre position. Le gouvernement veut que ces territoires-là, que les

activités dans ces territoires-là puissent être développées et la gestion assurée par les gens aux niveaux local et régional.

765 Alors là aussi, on se distingue, et on va se distinguer dans le futur, par cette nouvelle orientation. Cette nouvelle orientation-là suppose effectivement des ajustements qu'il faudra faire.

770 Le plan de conservation va nous aider; la définition préalable des pratiques de conservation va nous aider; le conseil de conservation va nous assister progressivement. Comme je vous ai toujours dit jusqu'à maintenant, le conseil de conservation est là comme le gardien, je dirais, de la façon de faire de belle façon sur le territoire, mais également de faciliter, par la population, la prise en charge de la gestion.

775 Et donc on verra, dans les réserves de biodiversité, le développement des activités non pas assumées pas le gouvernement mais assumées par les organismes, et avec des ententes avec le gouvernement.

780 La loi prévoit, et nous l'avons d'ailleurs indiqué dans nos documents, que les organismes qui vont proposer des activités, les entreprendre, ces organismes-là pourront, pour leur financement et également – disons pour leur financement, pouvoir tarifer et donc, on pourra effectivement imposer une tarification pour des visiteurs qui veulent profiter du territoire.

785 Il est certain que cette tarification-là va devoir être autorisée par le gouvernement, pour faire en sorte d'avoir une équité en ce qui concerne je dirais une tarification de base versus des activités qui pourraient être proposées de façon particulière et exiger peut-être une tarification différente.

790 Alors le ministère va s'assurer, dans les ententes, qu'il y ait de ce côté-là une façon de faire qui soit équitable.

795 Il est certain qu'une partie de cette tarification-là devrait retourner à l'aire protégée, autant le territoire – on a indiqué hier qu'il est essentiel de faire profiter à l'ensemble de la population régionale et locale des bénéfices environnementaux de biodiversité que donne l'aire, mais il est aussi important que ceux qui utilisent ces bénéfices-là puissent investir, justement pour des activités de conservation, des activités d'amélioration des sentiers, des activités je dirais dont les éléments lucratifs sont plus difficiles.

800 Nous pourrions également, et nous n'en sommes pas rendus là parce qu'il faut changer beaucoup de choses, notamment au ministère de l'Environnement, en matière de tarification, mais il est envisageable également que nous puissions, sur un ensemble d'éléments à l'intérieur de la réserve de biodiversité, prévoir un régime de redevances de différentes natures.

805 Alors je vous ai donné plus tôt les grandes orientations, nous allons y aller progressivement, nous allons aller avec je dirais qualité. Ce sera, à mon avis, un des aspects extrêmement important à discuter au niveau du conseil de conservation, mais il est certain qu'il

doit y avoir une grande solidarité à l'intérieur de l'ensemble de ces territoires, solidarité en termes de conservation et solidarité en termes d'aménagement et en termes de gestion.

810 Je pense que ça résume les différents éléments. J'ai peut-être pas abordé les questions de partenariat, peut-être qu'une question plus précise m'aiderait à m'orienter.

PAR LE PRÉSIDENT:

815 Si monsieur Turcotte m'y autorise, dans votre proposition, le document sur l'île René-Levasseur, à la page 46, vous mentionnez:

"Le ministère de l'Environnement pourra autoriser des activités commerciales par délégation de responsabilité découlant de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel."

820 Est-ce qu'on doit faire un lien entre ce que vous venez de dire et ce genre d'activités là qui pourrait éventuellement conduire à des redevances; est-ce que c'est ça qui est envisagé, quand on lit ça?

825 Sinon, qu'est-ce que signifie la phrase, lesquelles activités vous avez dans la tête.

PAR M. LÉOPOLD GAUDREAU:

830 Alors effectivement, ce qui est indiqué à la page 46, dans l'item "activités commerciales", c'est certainement cela. Par rapport à ça, ça dit bien ce que ça dit. Mais c'est pas exclusif à cela.

PAR LE PRÉSIDENT:

835 OK. Mais sans être exclusif, avez-vous une idée, un exemple pour nous permettre de mieux comprendre le sens de la phrase, pour rejoindre probablement une partie de la question de monsieur Turcotte.

PAR M. LÉOPOLD GAUDREAU:

840 Oui. Je vais vous donner un exemple mais je souhaite effectivement que tout le monde le prenne comme un exemple, et non pas comme une réalité.

PAR LE PRÉSIDENT:

845 C'est clair.

PAR M. LÉOPOLD GAUDREAU:

850 Alors par exemple, prenons le cas de l'île René-Levasseur et prenons la pratique
d'activité de pêche et l'activité de pratique de la chasse, et ajoutons à cela les pourvoiries, et
ajoutons à cela les villégiateurs.

855 Ces différents groupes paient au gouvernement une certaine somme d'argent, soit pour
des permis de chasse, soit des permis pour des titres qu'ils ont, et le gouvernement peut faire
deux (2) choses. Le gouvernement peut effectivement sortir de sa poche droite de l'argent, pour
assumer la surveillance, assumer certaines activités de gestion générale, ou le gouvernement
peut utiliser plutôt l'argent dans sa poche droite qui lui vient des redevances issues de permis et
de dire, eh bien, par rapport aux activités qui se pratiquent dans certaines aires protégées, nous
860 prélevons un certain pourcentage des coûts associés, et sans charger plus aux propriétaires,
mais le gouvernement lui-même décide de créer, pour les aires protégées, un fonds à partir de
certaines redevances qu'il prélève déjà.

865 Alors je vous l'ai donné à titre d'exemple, oui, mais lorsqu'on parle de type de
redevances, c'est cela. C'est que le gouvernement ne génère pas de nouveaux argents à partir
de ce que les gens paient déjà, mais le gouvernement gère différemment l'argent qu'il prélève.

870 Bien sûr, ça pose des difficultés de gestion, et c'est probablement de mauvais exemples
que je vous ai donnés, mais je pense que ces exemples-là nous permettent de comprendre qu'on
peut le faire de deux (2) façons, on peut le faire de façon directe, à partir d'une tarification à la
pièce, lors de l'accueil, et on peut le faire de façon indirecte, à partir de ressources que le
gouvernement tire déjà de ces territoires, pour des permis ou des droits déjà donnés.

PAR LE PRÉSIDENT:

875 On comprend, à partir de l'exemple, que toutes choses étant égales, vous demandez
également à ce qu'à l'intérieur de conseils de consultation, les gens soient imaginatifs sur les
moyens à trouver, bien que pour l'instant, c'est sûr que la faisabilité n'est pas établie non plus,
n'est pas vérifiée. Mais être imaginatif dans cette recherche-là.

880 **PAR M. LÉOPOLD GAUDREAU:**

Absolument.

PAR LE PRÉSIDENT:

885

Monsieur Bergeron, du ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs.

PAR M. JEAN-FRANÇOIS BERGERON:

890

Oui. Pour éclaircir le débat, je crois saisir la question de notre ami de l'UQCN, j'ai une
observation et une question qui est adressée à monsieur Serge Alain, si vous permettez.

895 Mon observation est la suivante, c'est que compte tenu du profil de revenus des entreprises d'écotourisme et autres à vocation apparentée qui exercent sur le territoire, qui exerceront dans les prochains six (6) mois, un an, on peut imaginer que le volume d'affaires, le facteur de risque est très élevé de ces petits entrepreneurs, ne permettrait pas jusqu'à un très haut niveau, ne leur permettrait pas des redevances de très haut niveau, dès le départ. C'est une observation.

900 Maintenant, peut-être que monsieur Alain, qui est directeur de la planification des parcs, pourrait nous aider sur la question des redevances.

905 Alors ma question à monsieur Alain est la suivante, si vous permettez: alors monsieur Alain, avant que le réseau québécois des parcs du Québec soit délégué à la SÉPAQ pour sa gestion, lorsque des entrepreneurs, des délégataires avaient la responsabilité de conduire des activités d'écotourisme, de récréotourisme et autres, est-ce qu'ils effectuaient une redevance au gouvernement du Québec sur les profits générés. Première partie de la question.

910 Et deuxièmement, lorsque la gestion du réseau des parcs nationaux du Québec a été transférée à la SÉPAQ, est-ce qu'il subsiste encore certaines formes de délégataires très spéciaux, qui retournent en redevances une partie de leurs revenus réalisés à l'intérieur des parcs.

915 Je vais donner un exemple concret. Si, dans un parc X, le réseau SÉPAQ n'offre pas d'activité de traîneau à chiens et qu'un délégataire l'offre dans le réseau présent géré par la SÉPAQ, est-ce que ce délégataire qui offre le traîneau à chiens donne une ristourne à SÉPAQ ou il n'en est pas question.

PAR LE PRÉSIDENT:

920 Monsieur Alain, s'il vous plaît.

PAR M. SERGE ALAIN:

925 Oui. Donc avant le transfert de la gestion des parcs à la SÉPAQ, il y avait donc beaucoup d'organismes qui géraient des activités et des services dans les parcs, donc il y avait des contrats avec le ministère ou la Société pour gérer ces activités-là, et bien sûr, en fait ces gens-là gardaient les argents qui étaient générés par les activités et les services qu'ils offraient.

930 Ce qui se passe maintenant, bien sûr, il y a la tarification d'accès aux parcs, depuis quelques années, et pour les quelques cas qui sont quand même très rares, où des organismes commerciaux gèrent des activités, on peut penser, en fait traîneau à chiens, il y en a pas encore, mais on peut penser au kayak de mer par exemple, au parc du Saguenay, donc les revenus de la SÉPAQ, si on peut dire, pour ces clients-là, sont des revenus d'accès au parc.

935 Et ce que j'aimerais amener peut-être, qui pourrait aider un petit peu ici dans le débat, c'était bien sûr, depuis qu'il y a une tarification d'accès au réseau des parcs nationaux du

Québec, il y a bien sûr une grande différence dans la gestion de ces parcs-là. C'est des revenus supplémentaires qui se sont ajoutés et qui font, comme je disais, quand même une grande différence.

940

Mais il faut penser qu'il y a environ cinquante pour cent (50 %) du budget de fonctionnement des parcs, d'opération des parcs qui vient de revenus autonomes de la SÉPAQ, donc que ce soit les droits d'accès, que ce soit les droits pour le camping, quelques stationnements qui sont près de certaines plages. Donc ces revenus-là, c'est environ cinquante

945

pour cent (50 %) des revenus. L'autre cinquante pour cent (50 %) venant d'un transfert que la Société fait à la SÉPAQ. Et bien sûr, c'est en conservation du fait que la mission de conservation, qui est la mission première du réseau des parcs, n'est pas une mission payante. C'est-à-dire que faire de la conservation, ce n'est pas payant, ça coûte cher. Et la mission secondaire, si on peut dire, des parcs, est une mission de découverte de ces territoires-là, donc de mise en valeur des ces territoires-là, comprend si on peut dire deux (2) aspects, un aspect d'éducation, un aspect de

950

récréation, et l'aspect d'éducation n'est pas payant non plus.

955

Donc il y a un montant qui est transféré à la SÉPAQ pour, disons, développer ces deux (2) mandats-là de conservation et d'éducation. Le reste donc étant autofinancé.

Mais bien sûr, quand on parle de cinquante pour cent (50 %) d'autofinancement, c'est une moyenne, donc c'est pour le réseau. Et ce sont bien sûr les parcs les plus fréquentés, qui sont pas très loin des grands centres urbains, qui génèrent la plus grande partie de ces revenus-là. Les parcs qui sont en région plus éloignée, eux ne génèrent pas beaucoup de revenus. Donc il y a une péréquation qui s'applique, et on en arrive environ à cinquante pour cent (50 %).

960

Tout ça pour dire que dans le cas d'une aire protégée qu'on voudrait mettre en valeur ici, il est certain que si on considère qu'on aura environ mille (1000) visiteurs par année, que ces visiteurs-là viendront ici en partie autonomes, où donc là les revenus qui seront laissés ne seront pas très importants, et une partie viendront avec des entreprises d'écotourisme, comme monsieur Bergeron le mentionnait, ces entreprises-là sont des petites entreprises, donc il faut penser bien sûr à des retombées qui seront quand même pas faramineuses et donc, je présume qu'en contrepartie, il faut penser aussi à des aménagements qui ne seront pas de très grande envergure.

965

970

Mais je pense que l'objectif, de toute façon, de ces aires protégées là, monsieur Gaudreau le mentionnait tout à l'heure, l'objectif premier est un objectif de conservation, immédiatement, et de développement récréotouristique qui va se faire petit à petit, dans les années à venir, et en partenariat avec les gens du milieu, et en concertation.

975

Donc je pense que ça va prendre l'ensemble des intervenants pour pouvoir développer des choses graduellement. Et non pas, bien sûr, comme il se fait dans un parc national où il y a un investissement de départ qui est fait pour avoir un produit qu'on peut opérer rapidement, donc centre d'accueil, camping, salle d'exposition permanente, des choses comme ça.

980

985 Donc je pense que c'est une optique différente, c'est vraiment un milieu qui va être laissé naturel, où il va y avoir beaucoup moins d'aménagement, où les gens vont venir de façon autonome ou avec des entreprises où là, on va les guider, donc où ils auront pas nécessairement besoin d'un encadrement très grand, puisqu'ils vont être guidés ou puisqu'ils vont être autonomes, donc très expérimentés.

PAR LE PRÉSIDENT:

990 Je m'adresse au ministère de l'Environnement, est-il beaucoup trop tôt ou seulement trop tôt à savoir si vous avez envisagé un système de péréquation?

995 Je pense qu'on entend, on comprend très bien que, un, il y a la question des droits d'accès, dans le cas des aires protégées, il peut y avoir une portée assez limitée compte tenu des services offerts, même à moyen terme, et compte tenu également du type, de la nature même, du type d'écotourisme qui est pratiqué, qui est encore envisageable pour une certaine période, est-ce que vous pensez que ça peut faire partie, un système de péréquation pourrait devenir, une fois le réseau établi, un des systèmes qui permettrait aussi de rétablir les forces entre chacun des secteurs, mais toujours péréquation à partir des droits d'accès, j'imagine.

1000 Monsieur Gaudreau.

PAR M. LÉOPOLD GAUDREAU:

1005 Alors ça n'a pas encore fait l'objet de notre réflexion, mais on pense, lorsqu'on parle des réserves de biodiversité par exemple, on parle d'un réseau et donc, en parlant de réseau, effectivement, le gouvernement s'assurera que chaque morceau du réseau reçoive sa part.

1010 Et bien sûr, s'il y a des parties du réseau qui, pour des questions d'accessibilité ou des questions de fréquentation, peuvent générer des revenus plus importants, bien, c'est certain que ces revenus-là seront répartis à l'intérieur du réseau, et donc le système de péréquation va certainement s'appliquer.

PAR LE PRÉSIDENT:

1015 OK.

Monsieur Turcotte.

PAR M. JEAN-ÉRIC TURCOTTE:

1020 Je vous remercie. Ça va.

1025

SERGE PARÉ

PAR LE PRÉSIDENT:

1030

J'invite monsieur Serge Paré.

Bonsoir monsieur Paré.

1035

PAR M. SERGE PARÉ:

Bonsoir. J'ai deux (2) questions encore sur la faune, et une deuxième question domino, vous allez voir la première sur la faune.

1040

PAR LE PRÉSIDENT:

Allez-y!

PAR M. SERGE PARÉ:

1045

Premièrement, je reviens encore sur le manque de connaissance sur la faune.

1050

C'est une question sur un sujet hypothétique, admettons qu'on découvre une espèce menacée, comme le carcajou, sur l'île René-Levasseur – théoriquement, il pourrait y en avoir, OK – est-ce que ça pourrait changer les limites de l'aire protégée, ou si on la retrouve en dehors de l'aire protégée, cette espèce-là, est-ce qu'on peut avoir un mécanisme qui permet de justement protéger cette espèce-là, qui est rare ou peut-être même menacée.

1055

Monsieur Gaudreau en sait plus sur ça que moi. Dans ce sens-là!

PAR LE PRÉSIDENT:

1060

Peut-être revenir, si je me trompe pas, il y a une partie de la réponse qui a été fournie hier quand, à partir des conseils de conservation, monsieur Gaudreau, vous avez élargi sur d'autres types de protection aux milieux qui pourraient être accordés à partir de la grande panoplie disponible au Québec.

1065

Est-ce que c'est le cas ou si dans certains cas vraiment spécifiques d'espèces particulièrement menacées, il y aurait un jeu – c'est parce que j'ai dans la tête que la procédure de décret, c'est pas facile à défaire non plus, c'est jamais facile.

Allez-y donc plutôt, monsieur Gaudreau.

PAR M. LÉOPOLD GAUDREAU:

1070

Alors nous allons nous donner, à l'intérieur du plan de conservation, nous allons nous donner je dirais une porte passe-partout, et en quelque part dans le plan de conservation, il est prévu que les activités non nommées, par exemple interdites ou permises, pourraient faire l'objet d'une autorisation à la pièce du ministère de l'Environnement. Et donc, dans le plan de

1075

conservation, on aura une formulation quelconque qui dirait par exemple, les activités susceptibles de mettre en péril la faune ou la flore rare ou menacée, ou mettre en péril la biodiversité, devront faire l'objet d'une autorisation.

1080

Donc on va certainement, en tous les cas, utiliser quelque chose de cette nature-là pour pouvoir, dans des circonstances imprévues, ne pas devoir retourner au gouvernement pour modifier le plan de conservation, lorsqu'on doit agir dans des situations d'urgence. Alors ça, c'est le premier élément de réponse.

1085

Le deuxième élément de réponse, c'est que par rapport précisément aux espèces menacées ou vulnérables, dans une réserve de biodiversité, l'ensemble des lois continue à s'appliquer, que ce soit la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables, que ce soit la Loi sur la conservation et mise en valeur de la faune, que ce soit par exemple certaines dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

1090

Et donc dans ce sens-là, nous pouvons utiliser aussi, indépendamment de ce qui est prévu dans la loi, nous pouvons utiliser aussi des dispositions de ces autres législations, toujours dans les objectifs qui seront fixés par rapport à la réserve de biodiversité, des objectifs de conservation, parce qu'on a fixé des objectifs liés à la conservation justement de la biodiversité.

1095

Alors donc il est possible, effectivement, et au fur et à mesure que la connaissance va s'améliorer, d'ajuster soit les limites des zones, mais je dirais plutôt la pratique des conditions d'exercice des activités à l'intérieur des zones.

PAR LE PRÉSIDENT:

1100

Ça inclut à ce moment-là aussi d'autres dispositions législatives telles que contenues à la Loi sur la conservation de la faune et des habitats, gérée par la Société de la faune et des parcs.

PAR M. LÉOPOLD GAUDREAU:

1105

Absolument.

PAR LE PRÉSIDENT:

1110

Monsieur Gaudreau.

PAR M. LÉOPOLD GAUDREAU:

1115 Alors on me fait remarquer, effectivement, vous aviez posé une question par rapport à ce qui se passe à l'extérieur de la réserve. Alors à l'extérieur de la réserve, bien sûr, ce que je vous ai dit par rapport à l'intérieur de la réserve, ce sont l'ensemble des autres mécanismes existant dans les lois qui peuvent s'appliquer.

1120 J'ajouterais par exemple que le ministère de l'Environnement, lorsqu'il a fait adopter la Loi sur la conservation du patrimoine naturel, au mois de décembre dernier, a ajouté trois (3) dispositions à cette loi, des dispositions qui n'ont rien à voir avec un statut juridique, mais qui ont beaucoup à voir avec la conservation de la diversité biologique.

1125 Ces dispositions sont contenues à l'article 13, 19 et je crois 23, 25.

1130 Alors ces trois (3) dispositions permettent au ministre de l'Environnement, dans le cas de 25, de suspendre un projet qui pourrait mettre en cause une diversité biologique rare ou exceptionnelle. Et donc, il y a tout un régime d'ordonnance prévu à la loi. Alors ça, c'est une nouveauté.

1135 Deuxième possibilité, la loi permet maintenant au ministre de l'Environnement d'exiger, avant qu'un projet se réalise, ou un projet en cours de réalisation, si le ministre juge que ce projet est susceptible d'endommager de façon importante un élément de la diversité biologique ou un ensemble d'éléments de la diversité biologique, le ministre de l'Environnement peut exiger que le promoteur du projet lui dépose une demande d'autorisation. Alors c'est un deuxième mécanisme.

1140 Et un troisième mécanisme – donc dans ce deuxième mécanisme, bien sûr le fardeau de la preuve est au ministère de démontrer que l'activité est susceptible d'endommager.

1145 Il existe un troisième mécanisme où le ministère de l'Environnement, la Société de la faune et des parcs et le ministère des Ressources naturelles pourraient, à l'avance, définir un ensemble de territoires au Québec qui sont soit de nature rare ou exceptionnelle et lorsque des activités se réalisent dans ces territoires-là, obligatoirement, il y a une demande d'autorisation au ministre de l'Environnement qui doit être formulée.

1150 Alors ces trois (3) mécanismes, qu'on n'a pas parlé mais qui sont contenus dans la Loi sur la conservation du patrimoine naturel, donnent de nouveaux pouvoirs au ministère de l'Environnement et au ministre de l'Environnement de protéger les éléments qui n'étaient pas prévus au départ, qu'on connaît subitement, mais pour lesquels il faut agir rapidement.

Alors bien sûr, étant donné que ces territoires se trouvent à proximité des limites d'une réserve de biodiversité, on peut présumer que le ministre pourra utiliser ses pouvoirs.

1155 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Paré.

1160 **PAR M. SERGE PARÉ:**

Ma première question devient domino, monsieur le Président. Là, ça a pas rapport à la baie Memory, ça a rapport au caribou des bois. On sait que dans la partie sud-est du réservoir Manicouagan, les caribous des bois sont quand même en assez grande importance. J'aimerais savoir le statut du caribou des bois, est-ce que c'est devenu une espèce vulnérable ou menacée.

1165

Si c'est le cas, les activités forestières de Kruger menacent cette espèce, donc les trois (3) choses qu'on vient de dire pourraient amener de l'eau au moulin pour protéger cette espèce.

Mais là, je pense que l'entente caribou a été reportée, c'est un oui-dire entre les branches, et puis ça pourrait menacer justement ce cheptel-là.

1170

Donc je sais que ça a pas rapport avec l'île René-Levasseur, mais c'est quand même une espèce menacée qu'on retrouve en petit nombre sur l'île.

1175 **PAR LE PRÉSIDENT:**

On va surtout profiter de l'audience et de la disponibilité des personnes-ressources et du promoteur pour savoir s'il y a un élément de réponse.

1180 Est-ce que les gens ici sont en mesure de fournir de l'information? Au niveau du ministère de l'Environnement.

PAR M. PIERRE BERTRAND:

Pas à notre niveau, non.

1185

PAR LE PRÉSIDENT:

Au niveau de la FAPAQ, est-ce que les dispositions concernant le caribou – oui, on vous écoute.

1190

PAR M. CHRISTIAN BEAUDOIN:

Moi, jusqu'à maintenant, tout ce que j'ai entendu dire par rapport au caribou, c'est que c'est une espèce qui est susceptible d'être menacée ou vulnérable. J'ai pas la confirmation qu'il est menacé.

1195

On a fait des demandes auprès du gouvernement pour qu'il rentre dans la liste, mais à mon avis, c'est pas encore fait, toute cette démarche-là.

1200 Pour ce qui est de l'île René-Levasseur par contre, l'île est devenue un habitat, avec le temps, qui a favorisé l'orignal plutôt que le caribou, et puis à ce niveau-là, l'aménagement de la faune, de la Société de la faune et des parcs, préconise, dans l'optique où il y a une compagnie qui va aller faire des coupes, de favoriser plutôt l'orignal que le caribou. Il faut comprendre que l'orignal a pas les mêmes exigences que le caribou, si tu encourages un, tu nuis à l'autre.

1205 Étant donné que la densité d'orignal sur l'île est beaucoup plus importante que celle du caribou, on a décidé d'avoir une approche qui favoriserait l'orignal sur l'île René-Levasseur. C'est ce qui est envisagé.

1210 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Quand vous dites ça, monsieur Beaudoin, est-ce qu'on doit comprendre que l'approche est positive par rapport à une mais pas négative par rapport à l'autre?

1215 **PAR M. CHRISTIAN BEAUDOIN:**

Bien, ce qu'il faut comprendre, c'est que l'orignal va se tenir dans une forêt où c'est qu'il va y avoir du couvert et de la nourriture, sa nourriture, il va la puiser souvent dans les feuillus. C'est ce qu'on retrouve sur l'île René-Levasseur. Tandis que le caribou va se tenir dans une forêt plus d'épinettes matures, une vieille forêt, comme on retrouve dans la forêt boréale.

1220 L'approche, c'est ça, ce qui arrive aussi, c'est que quand l'orignal – là, il se trouve isolé sur une île, si on sort de l'île et on veut aller sur le continent, si on favorise par la coupe la pousse de feuillus, ce qui va arriver, c'est que l'orignal va être favorisé, contrairement au caribou, et quand l'orignal est favorisé, souvent le loup suit en arrière, et ce prédateur-là peut avoir une incidence plus négative sur le caribou.

1230 Ça fait que c'est pour ça que Faune et Parcs établit une limite, au niveau des interventions forestières, pour qu'au sud de la limite, étant donné que c'est la sapinière à bouleaux blancs, qu'on favorise plutôt l'orignal, et puis les aménagements faits par les compagnies, on demande que ça favorise l'habitat de l'orignal. Et au nord de cette zone-là, on demande que les coupes favorisent plutôt le caribou.

1235 Mais l'exception, c'est l'île René-Levasseur, qui est un milieu particulier où c'est qu'on retrouve des densités d'originaux trois (3) fois supérieures à la zone avoisinante, là, à la même latitude, si vous voulez.

PAR LE PRÉSIDENT:

1240 Sur l'élément, sur le statut du caribou des bois, on va vous demander, compte tenu que vous êtes représentant de la FAPAQ, et de concert avec monsieur Alain évidemment, qui est porte-parole, mais de préciser le statut exact, si c'est une espèce désignée ou susceptible de l'être, et quand vous aurez une réponse, de nous la fournir; et suivant la suite ou le déroulement de l'audience publique, dans l'autre scénario, ça va être de déposer par écrit le statut comme tel.

1245 Monsieur Paré.

PAR M. SERGE PARÉ:

1250 Pour ma première question!

Ma deuxième, c'est ma question domino, on va claquer des mains, c'est pour savoir, au sujet du pouvoir de contrôle des activités, soit sur les monts Groulx ou sur l'île René-Levasseur. Je vous explique!

1255 Je suis très impliqué en environnement dans la région et je suis bénévole depuis quelques siècles au parc national, pas au parc national, malheureusement, au parc nature de Pointe-aux-Outardes. Et on essaie de protéger un marais salant avec des dunes de sable. Mais il y a encore des quatre (4) roues qui se promènent là, et ces quatre (4) roues-là sont rien qu'à trente kilomètres (30 km) de Baie-Comeau et à deux kilomètres (2 km) de la municipalité. Et puis
1260 c'est très dur de les contrôler.

J'imagine mal comment est-ce qu'on va pouvoir faire pour contrôler les quatre (4) roues sur l'île René-Levasseur ou sur les monts Groulx.

1265 Domino, je suis à la table de Kruger, et puis on a eu des informations qu'il y a des gens qui fréquentent l'île, je sais pas si c'est exactement la baie Memory, mais ils arrivent avec beaucoup de matériel sur l'île, pour leur camp, et quand ils ressortent de l'île, le matériel les suit pas. Donc il risque d'y avoir des dépotoirs clandestins, ils doivent faire de la vidange d'huile, il doit y avoir des choses assez étranges.

1270 Est-ce qu'on sait s'il y en a de ces dépotoirs clandestins là, comment est-ce qu'on va faire pour contrôler ça. Et est-ce que les gens qui sont déjà dans cette partie-là savent qu'ils auront plus le droit d'aller sur leur camp en quatre (4) roues. Ça, ça va être une paire de manches!

1275 Comment on va faire pour contrôler tout ça? Est-ce qu'il va y avoir des moyens financiers, humains, il va tu y avoir des gardes-parcs, des patrouilleurs qui vont pouvoir contrôler ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

1280 Ministère de l'Environnement.

PAR M. PIERRE BERTRAND:

1285 Alors la gestion de la surveillance et de la protection va se faire par le personnel de la Direction régionale du ministère de l'Environnement, fort probablement avec des ententes, comme on assure la protection des réserves écologiques avec nos collègues de la Direction de la protection de la faune ou à la Société de la faune et des parcs du Québec.

1290 Votre question, si je l'ai bien comprise, le début, était à l'effet, vous parliez de l'extérieur de l'aire protégée au début, et après ça, vous avez été un peu plus loin. Est-ce que vous pourriez juste...

PAR M. SERGE PARÉ:

1295 Bien, je sais qu'à l'extérieur de l'aire protégée, il y a beaucoup de camps, j'ai des cartes, Kruger nous en a fourni; sur la baie Memory, je pense qu'il y en a des camps, je pense qu'il y a un quai domestique qui part de la 389, qui passe à l'est du réservoir, et qu'ils peuvent se rendre jusqu'à la baie Memory.

1300 Donc il y a certainement des routes, et puis il y a certainement des dépotoirs, il y a certainement une activité, peut-être pas industrielle, mais ça va être le contrôle de ça qui va être problématique, je pense.

PAR M. PIERRE BERTRAND:

1305 Au niveau, si on parle vraiment de l'intérieur du territoire proposé sur l'île René-Levasseur, il y a un certain nombre de villégiateurs qui sont connus – on est après chercher une carte pour vous les montrer – effectivement, il y a des activités, comme tous les villégiateurs; 1310 possiblement des endroits où ils mettent leurs déchets.

 Ils se sont fait des accès, ces gens-là, fort probablement, on les voit sur la carte, fort probablement pour se rendre en VTT également.

1315 Ce qu'il est important d'insister ici, c'est au niveau des activités permises et interdites qui seront développées au fil des ans, avec l'aide du conseil de conservation. On a dit, et on le répète, les activités de chasse et de pêche qui sont actuellement, qui ont cours actuellement, vont demeurer, à part s'il y avait éventuellement des études ou des analyses qui nous amèneraient à affirmer qu'il y a surexploitation ou que la biodiversité est en péril.

1320 Pour ce qui est, vous avez parlé de déchets, vous avez parlé de dépotoirs, ce serait une gestion comparable à ce qu'on fait sur le territoire environnant, le territoire libre, sous la responsabilité du ministère.

1325 C'est certain que dans une aire comme ça, le conseil de conservation va mettre en place possiblement des façons de faire qui vont être plus restrictives au niveau de la gestion des déchets. Ça pourrait arriver, il pourrait peut-être y avoir une décision qui ferait que les villégiateurs, on leur demande de ramener leurs déchets en ville, c'est possible, là.

1330 Mais c'est toutes des choses qui, pour l'instant, on n'est pas rendu à cette gestion fine là des activités.

 Je sais pas si j'ai répondu ou s'il y en a d'autres qui auraient des éléments à rajouter.

1335 **PAR M. LÉOPOLD GAUDREAU:**

J'ajouterais un élément. En fait on peut se fier sur l'expérience passée, monsieur Picard pourrait le confirmer, et puis je pensais qu'on avait encore quelqu'un de la gestion de la faune, de la protection de la faune, mais nous assumons déjà la surveillance de la réserve écologique Louis-Babel, donc on est au même niveau, aussi loin des grands centres, et nous avons effectivement connu, comme peut-être on peut connaître dans le futur, on a connu des situations où il y avait des déchets, des situations où il y avait des camps illégaux, mais la surveillance que nous avons exercée année après année a fait en sorte que, et l'éducation aidant, a fait en sorte que maintenant, les situations illégales sont beaucoup moins nombreuses ou presque inexistantes.

Mais il a fallu effectivement exercer nos responsabilités de surveillance, y aller régulièrement, mettre des constats d'infraction lorsqu'ils faisaient - lorsqu'il fallait, et sortir des déchets, etc.

Alors c'est le genre de gestion que peut-être il faudra faire ailleurs. Mais ce qu'on peut vous dire, c'est que nous l'avons fait pour un territoire voisin qui est la réserve écologique Louis-Babel.

1355 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci.

Oui, monsieur Bergeron.

1360 **PAR M. JEAN-FRANÇOIS BERGERON:**

Oui, monsieur le Président, j'ai deux (2) petits points.

1365 D'abord, j'aimerais situer la question des baux de villégiature et par la suite, si vous permettez, monsieur Jean-Pierre Otis va adresser ses commentaires sur la question du caribou des bois.

Alors ce que nous connaissons, et j'aimerais faire un rappel, dans le territoire de la réserve de la biodiversité des monts Groulx, il y a en place un nombre total de neuf (9) baux fonciers, dont cinq (5) baux de villégiature, et en ce qui concerne le territoire visé, pour la réserve de biodiversité de l'île René-Levasseur, on parle de onze (11) baux de villégiature, et ça donne à l'utilisateur la possibilité de jouir de son terrain qui est loué, ça ne lui confère pas de droits de chasse et de pêche, et de toute autre utilisation, et son droit d'utilisation est exercé sur quatre mille mètres carrés (4000 m²).

1375 Et il est clair, on parlait de dépotoirs et autres, que les détenteurs d'un contrat entre un citoyen et l'État l'oblige à respecter les autres conditions de la Loi sur la qualité de

1380 l'environnement, dans lesquelles il ne peut émettre dans l'environnement toute substance polluante, et patati, et patata.

1385 Donc en clair, ces gens-là ont aussi des obligations, il y en a onze (11), et s'il y a en effet plus que onze (11) chalets, camps ou autres, ces gens-là sont en pure infraction. Et puis dans plusieurs régions du Québec, il y a des patrouilles, et puis il y a un système d'avis et de contravention qui est apposé aux contrevenants, et ces gens-là ont une période de six (6) mois à un an pour évacuer. Si ce n'est pas le cas, les chalets ou les camps sont brûlés.

1390 Alors il y en a onze (11), ces gens-là sont aussi assujettis à la Loi sur la qualité de l'environnement, alors s'il y a des dépotoirs, c'est dans un contexte qui est complètement hors la loi existante.

Pour ce qui est des caribous, si vous permettez, monsieur Otis.

PAR LE PRÉSIDENT:

1395

Monsieur Otis.

PAR M. JEAN-PIERRE OTIS:

1400 Oui monsieur le Président. J'aimerais, si je peux rassurer monsieur Paré et peut-être certaines personnes de l'assemblée, par rapport au caribou des bois, le caribou des bois fait l'objet depuis longtemps d'une préoccupation particulière, puis il y a actuellement deux (2) comités provinciaux, dans la région 02, la région 09, qui se penchent sur cette problématique-là, dans le but d'apporter une protection à cette espèce-là, même si elle n'est pas encore considérée
1405 en danger, à cause des opérations forestières qui montent vers le nord.

1410 Donc il y a des professionnels qui se penchent sur cette question-là et qui veulent mettre en place des structures de protection. La compagnie Kruger, justement, dont monsieur Paré est sur la table d'harmonisation, essaie depuis quelques années une façon de procéder en forêt en protégeant différents blocs, c'est vraiment – c'est pas à long terme, mais c'est quelque chose qui peut se développer.

1415 Ça fait qu'au niveau de la faune en général, advenant qu'il y aurait une espèce menacée, une espèce qui serait identifiée en danger, il pourrait y avoir des protections particulières. Le Règlement sur les normes d'intervention, qui a été établi en collaboration avec les différents ministères existe, et advenant justement qu'il y ait une espèce identifiée en danger, il pourrait y avoir des mesures de protection adaptées qui pourraient alors être appliquées.

PAR LE PRÉSIDENT:

1420

Merci monsieur Otis.

Monsieur Bergeron.

PAR M. JEAN-FRANÇOIS BERGERON:

1425

Je veux ajouter seulement un point. Ce qu'il est à savoir, c'est qu'il y a présentement près de soixante-dix (70) espèces, monsieur Alain me corrigera, d'espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables au niveau de la faune, et plusieurs de ces espèces font l'objet de mesures de contrôle, de protection et de suivi par les ministères réunis ensemble, et non pas à l'île René-Levasseur, mais sur des territoires de forêt publique.

1430

Le plus bel exemple que je peux donner pour comprendre en quoi le ministère des Ressources naturelles, Faune et Parcs intervient, je prends le cas très simple de l'île Anticosti, à l'intérieur duquel il y a certains travaux d'aménagement forestier en cours, qui ont eu lieu dans le passé et qui ont lieu présentement, et il y a des lieux de nidification du pygargue à tête blanche et le MRNFP avec la FAPAQ a mis en place des modalités pour s'assurer, à l'intérieur des territoires qui sont visés pour récolte, aménagement et autres, qu'il y ait des habitats protégés dont les rayons sont de l'ordre de cent-deux cents-trois cents-quatre cents mètres (100 m-200 m-300 m-400 m) autour des lieux de nidification.

1435

1440

Or, cela s'applique à une espèce faunique susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable, et c'est fait par le ministère concerné, et c'est tout à fait à l'extérieur d'une aire protégée.

1445

Je donne l'exemple ici du pygargue, mais je pourrais donner l'exemple de reptiles, amphibiens, etc., pour lesquels des mesures précises et ponctuelles sont appliquées.

Et comme avance très bien notre collègue, dans la mesure où, à la suite de l'acquisition de connaissances, on évalue un statut à caractère précaire pour l'espèce, les mesures suivront.

1450

Et d'ailleurs, c'est dans l'esprit de la révision des plans généraux d'aménagement forestier pour la période 2005-2010, et comme vous savez très bien, étant sur la table, ces mesures sont à l'examen.

1455

Et je le signalais cet après-midi, il est question de revoir des modalités de conservation de la biodiversité à même les plans généraux, et c'est bien clair que si on a affaire à des espèces fauniques, soit étant susceptibles d'être désignées ou ayant un statut précaire, elles seront considérées.

1460

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Christian Beaudoin, de la FAPAQ, désire embarquer dans le domino de monsieur Paré. Monsieur Beaudoin!

1465

PAR M. CHRISTIAN BEAUDOIN:

Oui, je voulais juste apporter une petite nuance par rapport à l'exemple de monsieur Bergeron, par rapport à l'île d'Anticosti. L'île d'Anticosti, c'est un refuge faunique dans son

1470 ensemble, je pense qu'on n'a pas le choix, sur cette île-là, de considérer la faune. Si on met les pieds là, la ressource première, c'est la faune.

Ce qu'il dit est sûrement vrai, mais moi, je crois que le fait que l'île étant un refuge faunique, ça a un avantage que le continent possède pas par rapport à l'approche forestière.

1475 Je voulais juste nuancer un peu, à ce niveau-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est fait.

1480

Merci monsieur Paré.

PAR M. SERGE PARÉ:

1485 Un dernier domino, si vous permettez.

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est toujours le même?

1490

PAR M. SERGE PARÉ:

Oui, c'est dans le même, c'est la même chanson.

1495 C'est que j'ai des élèves en technique d'aménagement cynégétique et halieutique, qui sont dans le domaine des gardes-parcs qu'on appelle, qu'on appelait avant, et puis de qu'est-ce que je sais de la conservation de la faune, les budgets diminuent, quand ils ont plus de sous, ils restent dans leurs bureaux; et puis ils ont pas de moyens et de personnel pour patrouiller à leur guise tout ce qu'ils ont à surveiller.

1500

Alors donc, ils ont pas les moyens de surveiller déjà et là, on va leur demander d'aller surveiller au nord.

1505 C'est parce que là, je trouve pas que la FAPAQ et la conservation de la faune ont les moyens financiers, et peut-être même humains, de tout faire. Donc c'est leur en mettre beaucoup sur le dos, je pense.

PAR LE PRÉSIDENT:

1510 J'imagine qu'on va lire ce que vous nous dites là de façon ramassée dans un mémoire présenté.

1515 Mais ce qui est dommage, c'est qu'on avait un représentant de la conservation. Je vais vérifier avec monsieur Alain s'il est en mesure de donner quelques éléments d'information.

PAR M. SERGE ALAIN:

1520 J'ajouterais, qu'il y ait aire protégée ou pas, le problème demeure. Donc je pense qu'avec une aire protégée, quel que soit le statut, on améliore la situation, d'une part, parce qu'il va y avoir des utilisateurs sensibilisés qui vont, bien sûr, faire une sorte de gardiennage de ces territoires-là si on peut dire. Donc ça, c'est une chose.

1525 Et bien sûr qu'il est impossible, quelles que soient les ressources qu'on y mettrait, il serait impossible de surveiller la province en entier, pour ce qui est de la protection de la faune, et je pense qu'on peut prendre l'exemple très simple de la police de la route, la Sûreté du Québec, je pense qu'il se fait à tous les jours un nombre assez effarant d'infractions et, bien sûr, on peut pas être partout à la fois.

1530 Dans le cas de la protection de la faune, je pense que la surveillance du territoire est très bonne, bien sûr il faut prioriser, il faut décider d'aller dans certains endroits, ne pas aller dans d'autres. Il faut aussi passer beaucoup par l'éducation et ça, bien sûr, on a progressé beaucoup depuis je dirais les trente (30) dernières années, à savoir que les gens sont beaucoup plus éduqués en ce qui a trait à l'utilisation durable de la faune.

1535 Donc ça, c'est une chose qui va continuer à progresser, monsieur Gaudreau en parlait tout à l'heure aussi, de l'aspect éducation, sur un autre point. Je pense que c'est quelque chose d'important à considérer.

1540 Et aussi, il faut prendre en compte que s'il y a un problème vraiment spécifique à un endroit, ça deviendra une priorité et à ce moment-là, il y aura des ententes aussi qui seront prises entre le ministère de l'Environnement et Faune et Parcs Québec, pour assurer une protection particulière de ces endroits-là.

1545 C'est sûr que c'est utopique de penser qu'on peut surveiller l'ensemble des habitats fauniques au Québec.

PAR LE PRÉSIDENT:

1550 Merci monsieur Paré.

1555 On va procéder à une pause, une pause qui va être prolongée pour la raison suivante, c'est que je vais vous demander de participer à un exercice, au-delà de tous les échanges que vous avez dans les pauses, et on les sent très fructueux, je vais vous demander la chose suivante!

Présentement, il y a une personne inscrite pour venir poser des questions. Les audiences, c'est pour la participation du public. Je vais vous demander de valider avec la

1560 responsable de la participation du public, madame Louise Bourdages, de vérifier avec madame Bourdages quelle est, je dirais, la nature du questionnement qu'il vous reste individuellement au-delà d'une personne qu'on a. L'objectif, vous comprendrez, c'est de savoir si on termine ce soir.

Voyez là-dedans aucune mesure pour limiter le débat, on est ici pour l'entendre. Mais on a besoin de le savoir pour la suite des choses.

1565 Donc validez avec elle, entre vous j'imagine également, quel est le nombre de questions ou les thèmes que vous voulez aborder, pour qu'on puisse se faire je dirais une bonne image, appropriée, à savoir si on termine ce soir ou pas.

1570 Et indépendamment de ça, je vous indique immédiatement que la Commission va se réserver un temps, après vos questions, pour compléter une série de questions qui sont pas des questions quiz, mais en rafale, pour vider des questions d'ordre technique ou des fois plus spécifiques qui ont pas été posées en cours de route.

1575 Si c'est clair pour vous, on vous demande d'aller voir madame Bourdages et de l'informer du questionnement qu'il vous reste, dans une pause qui est prolongée. Merci.

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

1580

REPRISE DE LA SÉANCE
ANDRÉ BLAIS

1585 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Nous allons poursuivre en appelant immédiatement le prochain participant, le registre est toujours ouvert. Nous annonçons que nous le fermons immédiatement, s'il n'y a pas d'autres personnes qui vont s'inscrire dans les prochaines minutes.

1590

On invite monsieur André Blais. Bonsoir monsieur.

PAR M. ANDRÉ BLAIS:

1595

Bonsoir monsieur le Président.

Ma question est triste mais nécessaire, on va parler de fiscalité, d'argent.

1600

Vous savez sans doute, ma question s'adresse au ministère de l'Environnement, vous savez sans doute que le gouvernement du Québec a négocié avec les municipalités un pacte fiscal, dans lequel pacte fiscal le gouvernement paie ses en-lieux de taxes sur ses propriétés. Alors le territoire du TNO où se déroule le projet est constitué à peu près à quatre-vingt-dix-sept pour cent (97 %) de terres publiques.

1605

Ce qu'on a appris dans le pacte fiscal, c'est qu'après un compliqué et savant calcul, on évalue le paiement d'un en-lieu, à la MRC de Manicouagan, pour l'ensemble de son TNO, d'un montant qui s'évalue à environ soixante-dix-sept mille dollars (77 000 \$).

1610

Ma question, c'est: est-ce qu'avec ce projet-là des aires protégées, qui va représenter environ mille cinq cents kilomètres carrés (1500 km²) de superficie, est-ce que ça pourrait être soustrait du calcul du pacte fiscal du gouvernement.

PAR LE PRÉSIDENT:

1615

Ministère de l'Environnement. À qui la chance!

PAR M. PIERRE BERTRAND:

1620

La chance, c'est peut-être pas une chance, là, mais c'est un élément qui, de l'avis des collègues, peut-être que Léopold ou Vincent ont autre chose à rajouter, mais c'est pas un élément qui a été analysé ou qui a été – c'est la première fois qu'on en prend connaissance, là, monsieur Blais.

PAR LE PRÉSIDENT:

1625

Monsieur Blais.

PAR M. ANDRÉ BLAIS:

1630 Alors si ça a pas été analysé, ça m'encourage beaucoup à vous, peut-être, proposer une solution à vos financements.

1635 Étant donné qu'on reçoit un montant de soixante-dix-sept mille dollars (77 000 \$), et que la réserve, les deux (2) réserves proposées vont valoir quelque chose à l'échelle du niveau foncier, étant donné également que ces réserves-là vont faire du Québec une plus-value au niveau de la communauté internationale, au niveau également national, est-ce qu'il y aurait pas lieu de réserver des montants qui pourraient être versés en compensations, en paiement d'en-lieux de taxes, par le gouvernement, pour ces territoires-là.

1640 Je m'explique! Si on a par exemple mille cinq cents kilomètres carrés (1500 km²), dont chaque mètre carré est évalué à environ vingt-cinq cents (25 ¢) du cent dollars (100 \$) d'évaluation, on réglerait une bonne partie de notre financement qui serait, à ce moment-là, versé éventuellement à la Société ou au projet de conservation, pour des fins d'éducation, de surveillance, de renseignement, d'information et autres, qui ferait une espèce de participation financière de la part du gouvernement à une plus-value d'une ressource régionale naturelle qu'on va se servir à l'échelle internationale, nationale, pour nous positionner d'une façon avantageuse à l'échelle de la communauté mondiale.

1650 Je vous lance ça comme ça. C'est le genre de négociations qu'on fait souvent avec le gouvernement, au niveau municipal, pour arriver à aller chercher ou à entendre un pacte fiscal particulier.

1655 Alors si cette possibilité-là pouvait exister, ce serait une chose quand même assez intéressante, je pense, pour tous les intervenants qui ont soulevé ici plusieurs problèmes au niveau financier, au niveau du fonctionnement de ces réserves d'aires protégées.

PAR LE PRÉSIDENT:

Votre message est lancé, monsieur Blais.

1660 **PAR M. ANDRÉ BLAIS:**

Je vais d'ailleurs vous en faire la suggestion par écrit, lors du dépôt de notre mémoire.

PAR LE PRÉSIDENT:

1665

Très bien.

D'autres questions, monsieur Blais?

1670 **PAR M. ANDRÉ BLAIS:**

Non, c'est tout.

1675 **PAR LE PRÉSIDENT:**

On vous remercie.

Oui, monsieur Alain, de la FAPAQ.

1680 **PAR M. SERGE ALAIN:**

Monsieur le Président, j'aimerais apporter, si vous permettez, la réponse à la question relativement au statut du caribou des bois.

1685 Donc on me confirme que le caribou des bois, la population du secteur visé ici, donc cette espèce-là n'a aucun statut présentement, mais ce qui est visé, donc ce qui va être demandé par la Société de la faune et des parcs, c'est que le gouvernement lui accorde un statut soit d'espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable, ou peut-être même de passer toute de suite au statut suivant, qui serait donc que l'espèce soit désignée espèce menacée ou vulnérable.

1690 Donc ce sera dans les mois qui viennent. Mais présentement, il y a aucun statut.

PAR LE PRÉSIDENT:

1695 Est-ce que c'est déjà quelque chose qui est prévu de la part de la FAPAQ, est-ce que vous faites l'annonce de quelque chose qui est prévu par les autorités de la FAPAQ?

PAR M. SERGE ALAIN:

1700 C'est quelque chose qui est prévu, oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

1705 Est-ce que c'est quelque chose qui était déjà annoncé ailleurs?

PAR M. SERGE ALAIN:

1710 Là, je peux pas vous certifier, je sais pas si on a la réponse, mais je croirais pas que c'était annoncé.

C'est une démarche que la Société va entreprendre, et ce sera au gouvernement de décider du statut qui sera accordé.

1715 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien. Merci, monsieur Alain.

1720

QUESTIONS DE LA COMMISSION

PAR LE PRÉSIDENT:

1725

Nous allons y aller avec une série de questions, tel qu'annoncé. Dans certains cas, on va revenir auprès des personnes-ressources également. Je vais vous demander d'être cléments tout simplement, d'être encore cléments, parce qu'il y a pas eu de mise en ordre de ce questionnement-là, résiduaire.

1730

Tout d'abord, au niveau des pourvoies, hier on a abordé la question des baux de villégiature dans les aires protégées que vous soumettez, vous nous avez indiqué de façon assez claire que la position du ministère, c'était de garder ces propriétaires-là, ces usagers actuels, et puis il y avait pas d'intention à moyen terme autre que celle de l'usage actuel.

1735

Est-ce que c'est la même position que vous présentez relativement aux pourvoyeurs qui ont leurs baux de pourvoies.

PAR M. LÉOPOLD GAUDREAU:

1740

Alors nous proposons effectivement que les pourvoies puissent continuer à exister dans la réserve de biodiversité de l'île René-Levasseur. Cependant, il se pourrait qu'il y ait des conditions de pratique de leur activité qui puissent être négociées dans le cadre d'ententes particulières.

1745

Mais pour l'instant, aucun changement à la façon de faire pour les pourvoies.

PAR LE PRÉSIDENT:

Des conditions liées à la conservation?

1750

PAR M. LÉOPOLD GAUDREAU:

Liées essentiellement au maintien, à la poursuite des objectifs de conservation.

1755

Alors ça pourrait être effectivement des conditions liées au prélèvement, à la circulation, mais je dirais surtout à l'intensité du prélèvement.

PAR LE PRÉSIDENT:

1760 Très bien.

Je sais pas si vous avez, c'est parce que je vois la facilité avec laquelle vous nous faites des représentations imagées, est-ce que vous avez une représentation de l'ensemble des aires protégées, et puis probablement y incluse celle non présentée mais celle existante de la réserve
1765 Louis-Babel.

Avec une échelle des projets, une de celles que vous avez présentées. Si vous avez, sur une, les réserves écologiques, les réserves de biodiversité présentées.

1770 Je pose la question en attendant, peut-être que la réponse est bien simple mais la question est, encore une fois, une question de néophyte. Quand on regarde géographiquement la disposition, on voit qu'à l'ouest, on a la réserve Louis-Babel, on a une partie aquatique, la péninsule qui fait l'objet d'une réserve de biodiversité – je dis "péninsule", péninsule, presqu'île...

1775 **PAR M. VINCENT GERARDIN:**

Presqu'île, plutôt.

PAR LE PRÉSIDENT:

1780 Presqu'île, OK. Je vais reprendre le vocabulaire du ministère de l'Environnement, à ce moment-là, une presqu'île.

On a une autre partie, qui est celle du réservoir Manicouagan. Et sur l'autre rive, pour presque l'entièreté de la rive, une réserve de biodiversité et une réserve écologique. Quand on
1785 regarde comme ça, on voit un continuum de protection, et vous le présentez comme un continuum, avec un conseil de conservation qui serait approprié pour l'ensemble du territoire d'aire protégée.

1790 Est-il envisageable que les parties aquatiques qui unissent tout ça fassent l'objet d'une aire protégée? Je parle de d'autres projets comme les réserves aquatiques. Et si c'est pas le cas, est-ce que c'est relié au fait que c'est, je dirais, de l'eau de barrage ou de réservoir.

Ministère de l'Environnement.

1795

PAR M. LÉOPOLD GAUDREAU:

Alors non, il est pas envisageable, actuellement, de mettre la partie aquatique en réserve aquatique, à cause effectivement que dans une aire protégée, il ne peut pas y avoir d'activités
1800 liées à l'hydroélectricité. Donc les barrages sont exclus. Essentiellement, c'est pour ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est la nature de l'eau?

1805

PAR M. LÉOPOLD GAUDREAU:

Oui, l'usage qu'on en fait.

1810

PAR LE PRÉSIDENT:

L'usage qu'on en fait, oui.

1815

Une autre question, dans le cas des monts Groulx, dans votre projet, vous avez fait une proposition d'un autre nom tiré de la langue innue, pour lequel vous avez déjà déposé de la documentation. Cette proposition-là fait l'objet de l'ensemble de votre proposition qui est soumise à la consultation du public.

1820

Dans le cas de l'île René-Levasseur, est-ce que vous êtes en mesure de nous donner une proposition que vous avez déjà envisagée. Ma question, c'est: est-ce le cas et êtes-vous en mesure de proposer quelque chose qui pourrait être soumis à la consultation du public immédiatement.

1825

PAR M. VINCENT GERARDIN:

Oui, probablement. Nous ne comptons pas le faire parce que c'est le matin, une heure avant de partir, qu'on a reçu sur un fax une proposition faite par la Commission de toponymie.

1830

Vous savez que pour choisir les noms, on procède de la manière suivante, si on a quelque idée qui nous intéresse, on contacte la Commission de toponymie en leur disant, par exemple nous aimerions, nous souhaiterions, qu'en pensez-vous ou avez-vous d'autres noms.

1835

Et dans le cas donc de la réserve de l'île René-Levasseur, nous n'avions pas véritablement de proposition, la Commission de toponymie nous en a fait une que nous avons préféré ne pas retenir pour l'instant, elle était intéressante mais pas pour nous.

1840

Finalement, ils se sont repenchés sur une base de données que nous leur avons fournie d'ailleurs, et là, ils nous font une proposition qu'on n'a pas eu le temps d'analyser, de quatre (4) noms, dont je peux vous dire: réserve de biodiversité Napoléon-Alexandre-Comeau, réserve de biodiversité Noël-M.-Comeau, réserve de biodiversité George-Barnston, ou réserve de biodiversité Alfred-Lechevalier. Et celle qui avait été leur première proposition, réserve de biodiversité Michel-Jourdan.

1845

Mais nous n'avons pas de proposition, actuellement. Nous allons prendre quelque temps pour revoir les curriculum vitae de ces personnes, on en connaît bien un, qui est le dernier, mais dans le cas des autres, on devra regarder ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Gaudreau.

1850

PAR M. LÉOPOLD GAUDREAU:

Alors vous savez, la question de la toponymie est toujours une question délicate. Le ministère de l'Environnement, avec la Commission de toponymie, en ce qui concerne les territoires protégés, a comme convenu avec la Commission de procéder de la façon suivante! La Commission souhaite beaucoup qu'on puisse, le plus possible, identifier les territoires à partir d'éléments physiques ou biologiques.

1855

Donc dans le cas des réserves écologiques, par exemple, on parlera de la réserve écologique du Pin rigide ou de la réserve écologique du Micocoulier.

1860

Si c'est pas possible de trouver une dénomination de cette nature, le premier choix, même avant ce choix-là, le premier choix, si on prend déjà une entité toponymique qui est déjà nommée, si par exemple nous aurions pris les monts Groulx au complet, il aurait peut-être fallu, il aurait certainement fallu que l'appellation soit monts Groulx; mais lorsqu'on prend des portions d'entités nommées, à ce moment-là on peut aller, par exemple le premier choix étant sur un élément physique ou biologique, le deuxième choix souvent est relié à des naturalistes, à des gens qui ont marqué un territoire, et surtout de façon régionale. Alors c'est la deuxième.

1865

Et la troisième, eh bien, c'est lié plutôt à l'activité humaine plus générale sur le territoire.

1870

Alors c'est à peu près dans cette démarche que nous procédons avec la Commission de toponymie.

1875

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien. C'est intéressant.

Vous avez un élément d'information concernant l'île René-Levasseur, maintenant dans le cas de la réserve écologique que vous annoncez, puisque dans le cadre de la réserve de biodiversité des monts Groulx, le projet est scindé, vous l'avez très clairement expliqué, est-ce que ça implique que le nom retenu pour la réserve de biodiversité de monts Groulx s'applique à la partie de réserve de biodiversité, et qu'arrive-t-il de la réserve écologique. Je veux que ce soit bien clair.

1885

PAR M. LÉOPOLD GAUDREAU:

Alors nous allons devoir donner un nom à cette réserve écologique. Nous allons lui donner un nom en utilisant, comme je vous disais tantôt, la procédure en quatre (4) étapes.

1890

PAR LE PRÉSIDENT:

1895 Oui. Je reviens sur celle de l'île René-Levasseur. Sans précipiter les choses, évidemment, compte tenu des délais que vous avez indiqués tantôt, serait-il possible d'envisager, et j'insiste, sans rien précipiter évidemment, on court pas après les portes pour les fermer, on cherche plutôt les portes à ouvrir, est-il envisageable que vous puissiez déterminer votre choix, et agréer et le faire connaître pour que les gens puissent se prononcer lors de la deuxième partie également sur ce choix-là.

1900 **PAR M. VINCENT GERARDIN:**

1905 Dans le cas de la réserve de biodiversité de l'île René-Levasseur, je crois qu'il est tout à fait pensable, peut-être dans la semaine ou au courant de la semaine prochaine, qu'on pourrait probablement faire une proposition.

1910 Dans le cas de la réserve écologique proposée sur les monts Groulx, le problème est différent parce que la Commission de toponymie se réunit quatre (4) fois par année, quelque chose comme ça; ils viennent de se réunir pour entre autres prendre cette décision-là. Donc à moins qu'il puisse y avoir une procédure d'urgence, mais c'est jamais bon non plus d'en abuser, ce genre de chose là...

PAR LE PRÉSIDENT:

1915 Dans un cas, je pense que c'est clair, avec les explications qu'on a entendues tantôt, que ça élève le niveau de difficulté.

1920 Dans le premier cas, on comprend que s'il advenait que ce soit possible, c'est une éventualité, au nom des citoyens, on apprécierait que vous le fassiez connaître, et on prendra les moyens aussi pour que les gens le sachent, à tout le moins les gens qui ont participé, pour qu'on puisse au moins les informer, et ça fera partie des éléments que les gens auront à vous faire des suggestions, des propositions également, à partir du choix que vous aurez proposé.

1925 Les gens ont entendu, de toute façon, les quatre (4) choix qui étaient, je dirais, les quatre (4) en lice. Merci.

1930 Je reviendrais sur un élément auprès du ministère des Ressources naturelles, Faune et Parcs, monsieur Bergeron. Quand on a abordé hier la question des titres miniers, les "claims" miniers, j'aimerais que vous nous reveniez sur une explication à savoir qu'est-ce qu'un "claim" actif, au-delà de la documentation que vous avez présentée.

Quand on parle de "claim" actif, y a-t-il une différence, sur la carte de territoire, quand on parle des sites de "claims", entre les "claims" qui font suite à de l'exploration et quelle partie limitrophe du territoire des monts Groulx est en exploitation, s'il y en a.

1935 **PAR M. JEAN-FRANÇOIS BERGERON:**

Pour faciliter le travail, je proposerais qu'on présente d'abord la carte des titres miniers, et pour ce qui est de la mécanique des "claims", certainement que mon confrère Abdelali pourra arriver avec une réponse spécifique.

1940

Alors la carte, c'est MRNFP-mines. Alors très rapidement, ce qui est à mentionner, le "claim" demeure actif durant sa période de validité, qui est de deux (2) ans. Et comme disait mon confrère, pour chaque "claim", une superficie moyenne de cinquante-trois hectares (53 ha) pour ce territoire-là, le détenteur minier, qui est une entreprise, peut être un citoyen ou toute autre personne intéressée à l'exploration minière doit faire la preuve qu'il a exécuté un certain nombre de centaines de dollars d'exploration minière, selon le nombre de "claims" qu'il détient.

1945

Donc si dans le cas du massif de "claims" détenu par Falcon Bridge, qui est à l'est, dans la tête orange de la réserve, bien, qu'ils ont, et le chiffre, c'est mille deux cents (1200) "claims", bien, on peut comprendre que la somme qu'ils ont à verser, la somme pour laquelle ils devront faire des travaux est tout aussi élevée.

1950

Rapidement, sur la carte, je vais retourner à mes notes pour documenter la chose, mon confrère va ajouter de l'info là-dessus, mais il y a trois (3) grands détenteurs de "claims": à l'est, Falcon Bridge; au nord, au sud-ouest de l'île, au sud-ouest de l'île René-Levasseur complètement, je crois que mon confrère peut y répondre, je vais le laisser filer là-dessus, si vous permettez.

1955

PAR M. ABDELALI MOUKHSIL:

1960

Donc ici, dans ce coin-là, c'est Falcon Bridge. Après ça, il y a une compagnie à numéro, ici, qui est je pense Georges Venne, qui avait parlé hier.

Après ça, dans ce coin-là, c'est des prospecteurs autonomes, ici. Et dans le sud-ouest, en gros, c'est SOQUEM et Quinto Technology, qui ont au-delà de trois cents (300) "claims", je pense.

1965

En tout, tous les "claims" qu'on voit ici sont actifs. Ça veut dire que les gens font ou ils ont fait leurs travaux.

1970

Donc autrement dit, un "claim", pour tomber, il faut que la compagnie ou les prospecteurs déclarent leurs travaux soixante (60) jours avant que ça retombe, OK. Donc si dans les soixante (60) jours avant que ça tombe, il a pas déclaré, ça devient quasiment inactif. Donc il faut renouveler. Et plus qu'il attend que la date butoir arrive, évidemment, le prix de renouvellement augmente aussi.

1975

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est un taux qui est progressif, à ce moment-là?

1980 **PAR M. ABDELALI MOUKHSIL:**

Oui. Et si la personne a pas renouvelé à temps, il perd ses "claims" et quelqu'un d'autre pourrait les prendre, évidemment.

1985 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Dernière question sur ce sujet-là. C'est donc à dire que l'ensemble des "claims" autour des territoires visés par les projets sont des "claims" actifs, mais il n'y a pas d'exploitation présentement minière dans ces secteurs-là.

1990 **PAR M. ABDELALI MOUKHSIL:**

Minière, non, pour la substance minérale comme évidemment le nickel, le cuivre ou ces choses-là, il y a pas d'exploitation. Il y a juste des "claims", donc pour l'exploration.

1995 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Bergeron.

2000 **PAR M. JEAN-FRANÇOIS BERGERON:**

Si vous permettez un commentaire, dans les superficies en périphérie de l'île et de notre réserve de biodiversité projetée des monts Groulx, on estime qu'il y a autour de plus de deux mille (2000) "claims"; je pourrai vous fournir le chiffre exact.

2005 Outre ces deux mille (2000) "claims" actifs, donc pour lesquels il y a démonstration de travaux opérés sur le terrain, on retrouve neuf (9) baux non exclusifs, qui appartiennent à quatre (4) titulaires.

2010 Alors on a principalement, dans le territoire, deux (2) sortes de droits miniers, les droits miniers de type "claim" pour la recherche de substances minérales, et le second se nomme "bail non exclusif de substances minérales de surface". Donc il s'agit d'agrégats et de graviers utilisés pour la construction et les routes, et on comprend que pour l'entretien de la route 389, il y a différentes petites carrières, des sites où on exploite le gravier et les agrégats de surface pour l'entretien des routes.

2015 Il y en a neuf (9) au total qui sont entre les mains de quatre (4) locataires de ces types de baux. Et qui, d'ailleurs, nos confrères de l'Environnement peuvent le confirmer, sont dans certains cas en contact avec la limite de la réserve de biodiversité.

2020 Mais évidemment, on comprend que un, c'est un droit qui a été émis bien avant tout projet de réserve de biodiversité, et deuxièmement, évidemment, il y a une fonction utilitaire très nécessaire.

2025 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui, ministère de l'Environnement, monsieur Gerardin.

2030 **PAR M. VINCENT GERARDIN:**

À ma connaissance, ces titres de carrières de sable et gravier ont été exclus de l'aire protégée. Et ceux qu'on m'a indiqués sont ceux qui provoquent ce petit décrochement, ici, autour de la route, justement pour ne pas avoir à gérer, à l'intérieur d'une aire protégée, ces gravières.

2035 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien. C'est complet?

2040 La prochaine question concerne l'exploitation forestière de l'île René-Levasseur, mais elle est en lien avec les aires protégées.

Au ministère des Ressources naturelles, bon, je pense que c'est assez connu que l'exploitation forestière entraîne l'établissement de chemins forestiers pour la pénétration dans le territoire.

2045

Dans le cas de l'éventuelle exploitation de l'île René-Levasseur par le détenteur du CAAF, est-ce que c'est envisageable de la part du ministère des Ressources naturelles que plus on se rapproche du territoire des aires protégées, qu'il y ait des mesures particulières d'identification, entre autres de forêts exceptionnelles ou d'autres milieux particuliers.

2050

Est-ce que c'est quelque chose qui a déjà été réalisé ailleurs, est-ce que c'est quelque chose qui serait envisageable dans le cas du présent projet, compte tenu de tout ce qu'on a entendu et de vos propres explications en particulier de lundi soir.

2055 **PAR M. JEAN-FRANÇOIS BERGERON:**

La question est très bonne, c'est probablement parce qu'on se rapproche de l'heure de la fin.

2060 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Non, c'est parce qu'elles sont toutes bonnes, mes questions! Elles étaient toutes bonnes!

2065 **PAR M. JEAN-FRANÇOIS BERGERON:**

Alors très rapidement, à l'intérieur du ministère, nous avons la responsabilité de gestion de deux (2) statuts d'aires protégées et un en devenir.

2070 D'abord un statut d'écosystème forestier exceptionnel, qui comporte des forêts
anciennes, des forêts rares ou des forêts comportant des espèces menacées ou vulnérables; un
deuxième statut de parc national du Québec, comme on le sait. Et un troisième sur lequel nous
travaillons depuis plus d'un an, qui se dénomme "site géologique exceptionnel", pour lequel il y a
un plan de travail en développement, mais qui n'est pas pour le moment un statut d'aire protégée.

2075 On a demandé aux experts de la question au MRN de nous dire si, à l'intérieur des
périphéries des deux (2) réserves de biodiversité projetées, il y avait des SGE, sites géologiques
exceptionnels, quoiqu'ils ne portent pas de statut légal et, sur le plan conceptuel, ne sont pas
encore définis en finale. Non, il n'y a pas d'identification de tels sites.

2080 Pour ce qui est de la signalisation, la question a été soulevée pour les gens qui travaillent
sur le dossier des écosystèmes exceptionnels, est-ce qu'on anticipe une signalisation sur un
territoire public.

2085 Ce qui est connu, c'est qu'il y a certains sites pour lesquels il y a une cogestion des aires
communes par des ONG ou des organisations locales, où présentement, ces gens-là nous
demandent de localiser les EFE, et lorsqu'il s'agit d'organisations régionales de conservation ou
locales, ces gens-là se font un plaisir de le signaler.

2090 Toutefois, en territoire public, il y a aucune signalisation de la localisation des EFE sur le
territoire, au moment où on se parle. C'est une donnée carto qui existe à l'intérieur des banques
de données carto du ministère, mais il n'y a pas de signalisation à proprement parler.

2095 Pour ce qui est de la présence de EFE sur les territoires de l'île René-Levasseur, il y a
rien qui a été détecté au moment où on se parle.

PAR LE PRÉSIDENT:

2100 Mais ce que je cherche, c'est savoir s'il y aurait des moyens de faciliter leur détection, au
moment où il va y avoir usage ou présence sur le territoire je dirais d'humains à pied ou
autrement, avec des véhicules.

2105 Est-ce qu'à votre connaissance, pour des cas d'exception, il se serait déjà produit ailleurs,
au Québec, n'importe où, des situations qui ont amené la recherche de mesures particulières
d'identification de protection.

PAR M. JEAN-FRANÇOIS BERGERON:

2110 On sait que pour d'autres statuts d'aires protégées, monsieur Gaudreau pourra compléter
là-dessus, notamment dans le cas des réserves écologiques, pour des statuts qui sont en place
depuis de nombreuses années, il y a des mesures de signalisation.

Ce que j'aimerais amener, c'est que la modification à la Loi sur les forêts, qui a permis la
mise en place du statut de EFE est somme toute récente, très récente, d'il y a quelques années.

2115 Et à ce jour, non, il n'y a pas de mesures de signalisation prévues, et il n'y en a pas d'existantes non plus.

PAR LE PRÉSIDENT:

2120 Très bien.

Est-ce qu'il y a un complément d'information de la part du ministère de l'Environnement du Québec?

2125 Monsieur Gaudreau.

PAR M. LÉOPOLD GAUDREAU:

2130 Par rapport, en fait par rapport à la possibilité d'imposer ou de négocier des conditions particulières suite à une pression d'aménagement forestier sur le territoire à l'égard des aires protégées sur l'île René-Levasseur, nous sommes actuellement en discussion avec le comité directeur de la gestion de la réserve écologique Louis-Babel.

2135 Nous avons abordé cette question et nous allons l'aborder avec la compagnie Kruger, pour faire en sorte par exemple de s'assurer qu'il n'y ait pas de chemins forestiers à proximité même de la limite, donc d'éloigner les chemins forestiers, de faire en sorte qu'on ne tente pas les citoyens sur la route à avoir accès facile à la réserve écologique.

Alors pour la réserve écologique, c'est déjà en discussion.

2140 En ce qui concerne la réserve de biodiversité de l'île René-Levasseur, la situation ne se présente pas pour l'instant. Pour nous, la principale discussion à avoir, c'est la modification de la limite nord, comme on a pu vous l'exprimer au cours de la soirée.

PAR LE PRÉSIDENT:

2145 Très bien.

2150 Évidemment, je vous fais la même invitation que tantôt par rapport au nom, si votre démarche – on sait que vous avez quand même pas mal de dossiers en cours mais s'il advenait qu'il y a une résultante positive par rapport à un changement de limite, on comprend que vous allez la présenter rapidement à la Commission, pour qu'on puisse toujours s'assurer que le public puisse se prononcer sur l'ensemble, le plus d'éléments possible. Merci.

2155 Monsieur Otis, du ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des parcs.

PAR M. JEAN-PIERRE OTIS:

2160 Monsieur le Président, pour vous rassurer, lorsque les opérations forestières vont se rapprocher de la limite, si limite il y a , par rapport à la péninsule Memory, lors de l'analyse des plans annuels d'intervention forestière, il y a toujours une validation qui se fait par rapport à l'affectation du territoire. Et puis on n'autorise pas d'opérations forestières, on n'autorise pas de constructions de chemins par exemple sur des territoires si c'est exclu du CAAF, si c'est exclu de la planification.

2165 S'il y a un statut de protection particulier, que ce soit une forêt ancienne ou peu importe, on a des parties de territoires où c'est qu'il peut pas y avoir d'opérations forestières. À ce moment-là, c'est pas validé au plan annuel d'intervention forestière, et si jamais il y a infraction, parce que c'est une infraction de déborder, on appelle ça une coupe hors secteur, à ce moment-là il y a carrément dossier d'infraction et une poursuite.

2170 Si ça peut vous rassurer là-dessus, normalement – mais on est loin de là, parce que les opérations forestières, le temps qu'elles se rendent là, il va quand même se passer beaucoup de temps.

2175 Mais lorsque ça se rapprochera, si ça fonctionne comme aujourd'hui, il devrait pas y avoir de problème. Ce sera pas autorisé.

PAR LE PRÉSIDENT:

2180 Merci, monsieur Otis.

L'autre question s'adresse au ministère de l'Environnement.

2185 Dans les deux (2) projets présentés, vous avez, dans les deux (2) cas, vous avez une zone dite de préservation et d'usage léger.

2190 Par contre, dans le rapport à la classification de l'UICN auquel vous avez référé abondamment le premier soir, dans votre présentation, on note que vous signifiez que dans un cas, celle de l'île René-Levasseur, on se retrouve dans une zone 1B, tandis que pour un même type de zonage pour les activités, on se retrouve, dans le cas des monts Groulx, dans une zone, je dirais dans une classification UICN de type 3.

2195 Comment on fait pour comprendre ça? La réponse est sûrement bien simple, mais que ce soit plus compliqué, ça m'encourage pas non plus!

PAR M. VINCENT GERARDIN:

Ça va être un petit peu plus compliqué.

2200 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais je pense que c'est important de comprendre, pour tout le monde, comment on peut arriver, avec un même type de zonage, avec une classification vraiment différente.

2205 **PAR M. VINCENT GERARDIN:**

Ça a été d'ailleurs salutaire que vous nous souleviez un peu cette question-là lors de la rencontre préliminaire que nous avons eue avec vous, puisque ça nous a forcés à réfléchir un peu à une question pour laquelle on n'avait pas nécessairement envisagé tous les aspects. On pense qu'on a une réponse sérieuse et solide, et qui ne va pas changer notre position.

2210 Alors d'abord, il faut distinguer les catégories UICN, donc les six (6) grandes catégories que l'Union mondiale pour la nature a définies en 94 pour essayer de classer tous les types d'aires ou tous les statuts d'aires protégées à travers le monde, pour mettre un peu d'ordre là-dedans, elle a proposé six (6) catégories. En fait, on peut dire six (6) plus deux (2) sous-catégories dans le cas de 1, et je voudrais pas rentrer dans le détail à moins que vous le demandiez. Donc il y a les catégories 1-2-3-4-5-6.

2220 Et il a également défini, pour chacune de ces catégories, d'une manière un peu large, en laissant une certaine latitude, parce que vous pouvez comprendre, rien qu'au Québec, aujourd'hui, il y a vingt-deux (22) catégories, pour les faire rentrer dans six (6), il faut laisser une certaine souplesse, alors on peut imaginer, tout ce qu'il y a dans le monde, avec les perceptions culturelles différentes et l'histoire.

2225 Donc il y a six (6) catégories au Québec. Ça, c'est une chose.

2230 Deuxième, il y a, pour pouvoir bien gérer notre territoire, cette volonté de zoner le territoire, de zoner nos aires protégées. Et on a accordé un nom qui s'inspire d'une certaine manière de la façon dont la Société de la faune et des parcs zone son territoire, mais pour ne pas créer de confusion, on n'a pas repris par exemple le terme de zone d'ambiance et des choses comme ça, mais c'est fortement inspiré de ce que fait la FAPAQ.

2235 Ces deux (2) choses-là sont en principe différentes. C'est vrai, quand on les met une à côté de l'autre, donc on arrive et on se dit, j'ai un monument classe 3 de l'UICN, qui regroupe non pas une zone d'usage léger, qui regroupe trois (3) zones, qui regroupe une réserve de biodiversité. C'est la réserve de biodiversité qui est classée 3.

2240 Et dans l'autre cas, j'ai une zone d'aménagement ou une zone d'utilisation qui porte le même nom que l'autre.

Le fait qu'on dépose deux (2) projets en même temps dans la même audience publique force un peu les gens à voir, ah oui, c'est le même nom mais c'est deux (2) catégories, mais on aurait fait ça un an après et puis personne ne l'aurait vu. Mais la vraie question, malgré tout, elle

2245 demeure, même si actuellement, il y a une espèce d'artifice. Et à mon avis, ces deux (2) choses-là ne devraient pas se comparer.

L'une, c'est pour zoner les activités, et on a donné un nom. Et l'autre, c'est pour classer internationalement nos choses.

2250 Donc pourquoi est-ce que donc, on a une catégorie 3 et une catégorie 1B dans l'un des cas.

2255 L'Union mondiale pour la nature a proposé une espèce de schéma directeur ou de schéma conducteur, ou d'arbre de décisions qui est très simplifié ici, pas facile à lire, mais qui nous permet de savoir si le territoire X ou Y appartient à une catégorie.

Donc je veux pas rentrer dans toutes les discussions, j'ai entouré en rouge les éléments sur lesquels il faut s'arrêter.

2260 Une des questions, c'est – il y a une faute, mais c'est une photocopie – est-ce que l'aire est gérée de façon à permettre le prélèvement des ressources naturelles autres que piscicoles, c'est-à-dire autres que les poissons. Alors si je réponds oui, on me pose une deuxième question: est-ce qu'il est nécessaire d'intervenir activement pour atteindre les objectifs de protection.

2265 Si je réponds oui, j'ai la catégorie 4, qui est une catégorie assez fréquente au Québec, qui est celle de certains habitats fauniques du type aire de confinement du cerf de Virginie. C'est-à-dire que dans cette catégorie-là, les territoires qui appartiennent à cette catégorie-là ont été créés pour sauvegarder une espèce, mais d'une manière proactive. C'est-à-dire on intervient pour améliorer l'habitat de l'espèce, dans le cas du cerf de Virginie, par exemple, c'est un bon cas.

2270 Et si je réponds non, donc il n'est pas nécessaire d'intervenir activement pour atteindre ces objectifs, si je réponds non, on me pose une autre question: est-ce que les systèmes naturels non modifiés recouvrent au moins les deux tiers (2/3) du territoire. Et ce deux tiers (2/3) est pas une question innocente mais la réponse, dans nos cas, c'est oui, c'est au moins les deux tiers (2/3), les systèmes recouvrent au moins les deux tiers (2/3) et donc, j'arrive à la catégorie 6.

Mais je prends un long détour, mais j'espère que je serai clair, mais vous me reposerez des questions.

2280 Alors d'une certaine manière, si on prend l'île René-Levasseur, on répond: est-ce que l'aire est gérée de façon à permettre le prélèvement des ressources naturelles, on dit oui, on dit qu'il y a pas d'intervention pour gérer l'habitat, donc non, et ensuite il y a au moins les deux tiers (2/3), donc on devrait arriver à une catégorie 6. On devrait!

2285 Si je dis que l'aire est gérée de façon à permettre le prélèvement des ressources naturelles, qu'elle est gérée de façon à permettre, et que je réponds non, et que la deuxième question: est-ce que l'utilisation récréative ou touristique s'inscrit fortement dans les objectifs de

gestion, je pense à René-Levasseur, je dis toujours non, alors: est-ce que la protection de grands territoires sauvages constitue le principal objectif de gestion, là je réponds oui et j'arrive à 1B.

2290

Donc il y a une mauvaise réponse au départ qui nous amène vers ce qu'on devrait avoir. Dans l'autre cas, il y a aussi une mauvaise réponse mais qui nous amène vers quelque chose qu'on ne peut pas avoir.

2295

Parce que je vais vous montrer maintenant, dans la prochaine diapo, que signifie la catégorie 6 et la catégorie 1B. Parce que les catégories de l'Union mondiale pour la nature sont définies en fonction des objectifs de gestion qu'on a, quel est notre objectif de gestion, mais pas nécessairement en fonction des usages tolérés ou permis à l'intérieur.

2300

Alors vous avez ici, dans ce tableau, deux (2) colonnes, la zone 1B, zone de nature sauvage, la zone 6, aire protégée de ressources naturelles gérées.

2305

Donc là, oublions les monts Groulx, on est pour classer l'île René-Levasseur au mieux qu'on peut. Il faut bien comprendre, et on pourrait revenir dessus, que toutes les autres catégories ne peuvent pas s'appliquer à l'île René-Levasseur. C'est pas un paysage humanisé qui est la classe 5, ce n'est pas un parc qui est la classe 2, ce n'est pas une réserve écologique qui est la classe 1A, ce n'est pas un habitat faunique. Donc il nous reste 1B et 6, et on a vu par le schéma, ni l'un ni l'autre ne répond parfaitement à des questions un peu simplistes qui sont mises là.

2310

Alors qu'est-ce qui distingue 1B de ce qui aurait pu être 6. Premièrement, c'est l'objectif. 1B, c'est: protection de l'état naturel des ressources sauvages avec une mise en valeur très modérée. Ça, c'est l'UICN qui dit ça. L'objectif de l'aire protégée de catégorie 6, c'est: utilisation durable, utilisation durable c'est-à-dire des ressources naturelles, promotion des pratiques rationnelles de gestion. Et je passe les autres.

2315

La catégorie 6, c'est une catégorie qui a été définie particulièrement pour les pays africains ou pour les pays du Tiers-monde, afin de pouvoir créer une aire protégée et de permettre aux communautés locales qui vivent en périphérie de cette aire-là de pouvoir s'alimenter, par exemple par une chasse, de pouvoir récolter du bois et des choses comme ça.

2320

Et là, je vais revenir tout de suite sur ce fameux deux tiers (2/3) qu'on a vu tout à l'heure, la catégorie 6, c'est une catégorie d'utilisation des ressources et de promotion des pratiques rationnelles, mais les pratiques de récoltes et tout doivent se faire sur un tiers (1/3) et pas plus d'un tiers (1/3) et toujours le même tiers du territoire. On n'est pas du tout dans ce cas-là.

2325

Mais on voit que malgré ces grands objectifs, dans les recommandations de l'UICN, on vit avec certaines contradictions. Comme par exemple dans le 1B, le transport non motorisé seul est permis, or nous, on a dit, dans notre proposition, que pour des besoins domestiques, on pourrait utiliser le transport motorisé.

2330

Il faut transposer ce genre de catégories à nos conditions de vie nordiques, à nos conditions d'utilisation. C'est la raison.

2335 Dans l'autre cas, dans la catégorie 6, évidemment, c'est: utilisation durable extensive. On parle vraiment d'une utilisation, donc c'est une exploitation pour des besoins d'alimentation, en général.

2340 La caractéristique qui est soulignée par l'UICN, par rapport à ces territoires, ce sont des territoires, dans le 1B, vastes et éloignés, pratiquement à l'abri de toute intervention humaine; qui, pour nous, ressemblent beaucoup à l'île René-Levasseur.

Dans l'autre cas, c'est une aire suffisamment vaste pour une utilisation durable. On revient toujours sur l'utilisation.

2345 Alors maintenant, pourquoi 1B et 3, donc c'est un peu l'origine de la question et c'est un long détour.

2350 Alors je crois qu'on a bien, enfin, je crois qu'on est à l'aise avec la démonstration, nous en tout cas, que la zone de l'île René-Levasseur, l'objectif est: protection de l'état naturel des ressources sauvages avec une mise en valeur très modérée et un mode de vie des communautés autochtones. C'est toujours les termes de l'Union mondiale pour la nature.

2355 On a en rouge, ici, une petite différence par rapport à l'ensemble des prescriptions, les usages exclus, donc on reste avec les véhicules motorisés, mais on n'est pas sur des routes ou des choses comme ça. Et les caractéristiques sont bonnes.

2360 Les monts Groulx! Le nom même, le titre même qui a été donné à la catégorie 3, qui est "monument naturel", quand on pense à ce relief tabulaire qui sort au milieu de tout l'environnement, on voit déjà que le sens de monument s'applique très bien aux monts Groulx.

2365 Et l'objectif, c'est: conservation des éléments naturels exceptionnels. On est, dans le cas des monts Groulx, je pense que personne ne le contestera, dans un milieu exceptionnel, pour l'ensemble du Québec d'ailleurs, parce qu'il y a pas beaucoup de zones de montagnes comme ça, et avec une végétation arctique alpine.

Sauvegarde de la biodiversité, c'est relativement évident.

2370 Récréation et tourisme, recherche, éducation, utilisation des ressources à des fins de subsistance. Ici, c'est dans le cas, effectivement, des communautés autochtones.

2375 Activité récréative légère. Usages exclus: prélèvement de spécimens géologiques et prélèvement de ressources autres que de subsistance. La caractéristique de cette aire-là: aire contenant un ou plusieurs éléments d'importance exceptionnelle.

Et je vous donne quelques exemples au Québec, auxquels nous désirons rajouter celui de la réserve de biodiversité des monts Groulx, c'est le parc de conservation de Miguasha ou le refuge d'oiseaux migrateurs de l'île-aux-Basques.

2380 Donc, je pense que j'ai...

PAR LE PRÉSIDENT:

2385 Je vous remercie des explications, mais je pense que ça va en nécessiter davantage. L'effort est louable, apprécié quand même.

2390 Un, vous réferez à des tableaux qui sont, je signale, dans le site Internet du ministère de l'Environnement, quand on pense surtout au premier tableau, là où on essaie de savoir où on finit par tomber, dans quel type.

2395 Vous avez indiqué entre autres qu'une difficulté de concilier les deux, c'est basé sur le fait que dans un cas, il y a des objectifs de gestion qui se distinguent de la question des usages. Vous avez heureusement bien fait de dire qu'il y a aussi des contradictions, parce qu'on peut en relever plusieurs par rapport aux usages.

2400 J'en tente une, mais juste pour voir si ça peut avoir une incidence. Même dans le 1B, on note que l'usage de prélèvement des ressources, il est autorisé aussi, et on parle pas de subsistance.

2405 Est-ce qu'un élément comme la chasse, qui est présente dans un des deux (2) dossiers, ne l'est pas dans l'autre, peut être un facteur qui peut apparaître discriminant dans l'arbre de décisions pour tomber sur une zone, compte tenu qu'en termes – je vais essayer de le dire correctement – compte tenu de la perception mais beaucoup, je dirais, la façon de voir la conservation, qui est très distincte en ce qui concerne la pêche et la chasse, et on s'en rend compte partout dans les parcs nationaux, qu'ils soient canadiens ou qu'ils soient du Québec, permis dans un cas, interdit dans l'autre, alors qu'on parle toujours de prélèvement autres que de subsistance.

2410 Est-ce que ça peut être un facteur qui explique que malgré le fait que ça doit pas être considéré, c'est pris en considération quand même; est-ce que c'est un élément parmi bien d'autres?

2415 Parce que je retiens de votre explication, c'est qu'il y en a beaucoup d'éléments qui peuvent être pris en compte, et puis on se demande sur lesquels on tombe à la fin, pour déterminer.

Mais on comprend également, de façon claire, que le zonage, la nomenclature du zonage, la désignation dans les réserves, dans les aires protégées, concernent plus l'approche de gestion, de conservation et de gestion, alors que la catégorie UICN, c'est autre chose et vous

2420 vous en servez pour répertorier sur une base plus internationale la couverture qui est faite dans les aires protégées au Québec.

Est-ce que ce que je vous dis est exact? Il y a deux (2) questions principales, celle de la chasse et celle du comparable avec l'international.

2425

PAR M. VINCENT GERARDIN:

Oui, parce qu'à un moment donné, j'étais parti sur une mauvaise piste, donc je sais pas si je vais bien vous répondre, mais vous me le direz, parce que vous avez parlé du zonage et de la

2430

chasse. Je vais essayer de répondre, non, je vais essayer de répéter ce que j'ai dit, mais c'est probablement pas ça que vous me demandez. Par rapport au zonage...

2435

PAR LE PRÉSIDENT:

Par rapport au zonage, je vais y revenir.

2440

Sur la chasse, est-ce que pour vous, un des éléments je dirais microscopique entre les deux (2) types de projets présentés, c'est les usages de chasse qui demeurent autorisés, tandis que dans l'autre, il y en aura pas, c'est la pêche dans les deux (2) cas.

2445

Est-ce que la chasse peut apparaître comme un facteur discriminant entre les deux (2) types, mais eu égard à la classification internationale. Ou si c'est plus compliqué que ça et il faut qu'on vous relise au complet¹

PAR M. VINCENT GERARDIN:

2450

Peut-être, moi-même je me perds, là.

2455

Mais je dirais non. Parce que la chasse, dans le cas de l'île René-Levasseur, il faut la voir aussi dans son contexte. C'est vrai que ce contexte va évoluer dans les quarante (40) prochaines années, mais actuellement, c'était un territoire où la chasse était très légère, parce qu'il n'y avait que vraiment quelques villégiateurs qui venaient dans ce territoire-là et qui, une fois par année, ce qu'on a compris ou ce qu'on nous a dit, venaient passer deux (2) semaines, deux (2) semaines de chasse et ensuite, repartaient.

2460

Il n'y a donc pas une chasse abondante, et on a considéré que c'était un prélèvement léger, comme on le dit entre autres dans un des termes de l'UICN.

Donc la chasse n'a pas été un élément discriminant pour faire la différence entre 1B et 3. Mais c'est peut-être pas ça qui est votre question.

Je préférerais arrêter là, je pense que je vais vous embrouiller plus.

2465 Et Léopold avait quelque chose à dire, et je vais essayer de me reprendre après.

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Gaudreau.

2470

PAR M. LÉOPOLD GAUDREAU:

Alors on s'est peut-être piégé nous-mêmes, en essayant de coller avec les catégories de l'UICN.

2475

D'abord, premier élément, vous savez qu'en vertu de la nouvelle Loi sur la conservation du patrimoine naturel, dorénavant le ministre de l'Environnement est responsable, au nom de tous les statuts qui peuvent être donnés au Québec, est responsable de détenir, de mettre en place un registre sur les aires protégées. Et donc dorénavant, il n'y aura qu'un registre au Québec, et c'est celui que le ministère de l'Environnement va mettre de l'avant, à l'article 5.

2480

Et ce registre doit effectivement indiquer qu'est-ce qu'est une aire protégée et qu'est-ce qui ne l'est pas.

2485

Nous ne sommes pas tenus, dans ce registre, de pousser l'exercice jusqu'à dire, est-ce que telle aire appartient totalement ou partiellement à une des catégories de l'UICN. Et donc nous pourrions, dans le cadre de ce que nous avons présenté, avoir complètement omis de dire que la réserve de biodiversité des monts Groulx ou la réserve de biodiversité de l'île René-Levasseur sont dans la catégorie 1B ou 3, et nous aurions quand même fait notre travail correctement et indiquer qu'il s'agissait d'aires protégées.

2490

Et on nous a aussi indiqué que nous innovons passablement, avec les statuts de conservation de la réserve de biodiversité, les paysages humanisés et les réserves aquatiques, en ce sens que contrairement à ce qu'il y avait autrefois dans le monde et au Québec, où lorsque nous définissions un statut juridique de conservation, vous aviez automatiquement l'ensemble des conditions de pratiques qui étaient définies dans la loi ou dans le règlement.

2495

Or, en vertu de la législation et des statuts de réserve de biodiversité et de réserve aquatique, nous pouvons moduler, pour chacun de ces statuts, tout en restant une aire protégée, nous pouvons moduler les activités telles qu'on veut qu'elles apparaissent au plan de conservation. Alors vous voyez, ça vient compliquer drôlement la correspondance entre une catégorie de l'UICN et une autre catégorie.

2500

Ce qui pourrait vouloir dire par exemple que nous pourrions fractionner une aire protégée en plusieurs catégories de l'UICN. Et peut-être qu'un jour, on devra le faire, si effectivement on ne réussit pas à trouver une dominante.

2505

Et ce que monsieur Gerardin a essayé de faire, c'est d'essayer de trouver cette dominante pour simplifier l'appartenance à une catégorie de l'UICN. Et donc, peut-être

2510 qu'effectivement, il va falloir, si notre exercice est pas parfait et si la comparaison avec d'autres entités internationales rend l'exercice difficile, qu'on doive pousser un peu plus notre exercice et dire par exemple, la réserve des monts Groulx, la réserve de biodiversité des monts Groulx, les deux tiers (2/3) de la réserve est dans la catégorie 1B par exemple et le tiers est dans la catégorie 3.

2515 Ça pourrait arriver jusque là, mais ça, c'est le piège du statut lui-même et de la nouvelle façon de procéder, non pas par un kit donné par la loi mais plutôt par une adaptation avec un plan de conservation souple.

2520 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci. On vous demandera pas de déterminer ça ce soir, rassurez-vous!

Oui, monsieur Bergeron, un point d'intérêt?

2525 **PAR M. JEAN-FRANÇOIS BERGERON:**

Oui, tout à fait. Si vous permettez, observation et question.

2530 Comme le signalent nos confrères, cet exercice de classification n'est pas aisé et il n'a pas été aisé, et comme nous le savons d'ailleurs, plusieurs pays essaient de bien classifier leurs aires protégées, et on a constaté dans le passé qu'il a pu y avoir des erreurs, et il y en aura dans le futur.

2535 En ce qui me concerne, nous avons examiné le dossier des aires protégées nous-mêmes, lorsque nous avons eu à classer le cas des écosystèmes forestiers exceptionnels, donc on a baigné dans cette problématique pendant plusieurs et plusieurs mois, ma question est la suivante, j'étais sous l'impression, au cours des derniers mois, des dernières années, que le critère de prélèvement d'une ressource faunique était un des moyens pour distinguer, s'agissait-il
2540 d'un bloc d'aires protégées des catégories 1, 2 et 3, dans lesquelles il n'y avait pas de prélèvement de ressources, sauf les poissons, des groupes 4, 5 et 6, dans lesquels il peut y avoir un prélèvement des ressources fauniques, incluant bien sûr les poissons.

2545 Suite à ce que disait notre confrère Vincent, je peux comprendre que la chasse sera de nature légère compte tenu de l'isolation géographique du territoire, mais elle est tout de même là et légalement permise.

2550 Et autre sous-question, sera-t-il question de la chasse uniquement par les villégiateurs ou tous les autres titulaires de permis n'ayant pas de droit de villégiature pourront y accéder. Enfin, peut-être que ce n'est pas le moment de répondre ce soir, mais quand même.

Ma perception étant qu'il y avait deux (2) grands blocs qui étaient basés sur l'accès à un prélèvement de ressource faunique.

2555 D'ailleurs, nous sommes à nous demander si lorsque le premier document d'orientation de la stratégie, de la période 2000-2001, qui présentait et expliquait les catégories de l'UICN, nous présentait pas un diagramme de blocs les différences entre les catégories, en situant les 1, 2 et 3 et les 4, 5 et 6, sur la base d'un critère de prélèvement de ressources fauniques.

2560 Et en dernier lieu, peut-être pour alimenter les réflexions, parce qu'on aurait à le faire, est-ce que les cas internationaux d'une catégorie 1B, de réserves naturelles sauvages, présentent aussi des cas de prélèvements d'une ressource faunique ou non, et c'est peut-être par l'examen des comparaisons qu'on pourra mieux éclairer notre propre choix.

2565 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Les questions sont lancées. À moins qu'il y ait des compléments d'information sur le point, on passerait à quelque chose d'autre.

2570 Je vois monsieur Gaudreau qui est prêt à donner un complément d'information.

PAR M. LÉOPOLD GAUDREAU:

Un complément, en fait une nuance.

2575

Dans les catégories 1, 2 et 3, au Québec, il y a une forme de prélèvement qui est déjà reconnue, la pêche.

PAR LE PRÉSIDENT:

2580

Très bien.

Une question technique qui s'adresse principalement à la Société de la faune et des parcs. Dans le cas des pourvoiries sur l'ensemble des deux (2) projets, est-ce que ce sont des territoires avec des baux exclusifs ou non. Monsieur Alain.

2585

PAR M. SERGE ALAIN:

Je demanderais à mon confrère Christian, peut-être, de répondre à la question.

2590

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Beaudoin.

2595

PAR M. CHRISTIAN BEAUDOIN:

Premièrement, les baux qui sont reliés à des pourvoiries, on parle toujours de la baie Memory, l'île René-Levasseur, appartiennent au même pourvoyeur, qui est Boréal 51. C'est une pourvoirie à droits non exclusifs.

2600 Je m'attendais probablement à avoir une question à ce sujet-là, c'est sûr que c'est à titre
confidentiel, je donnerai pas des chiffres qui concernent l'entreprise comme telle, mais j'ai pris
l'ensemble des pourvoyeurs à droits non exclusifs, parce que c'est pratiquement juste des droits
non exclusifs qui se retrouvent près des monts Groulx, à l'île René-Levasseur, l'activité
principale, c'est la pêche et presque exclusivement sur le réservoir. Il y a un petit lac, qui est le
2605 lac Gabriel, qui est pas loin du relais Gabriel, qui est exploité.

Pour ce qui est de la chasse, c'est très marginal, c'est pratiquement uniquement les
propriétaires j'imagine qui vont à la chasse.

2610 J'ai fait un petit calcul à l'aide du système Grande faune des agents de protection, pour
essayer d'évaluer la quantité d'orignaux qui avaient été prélevés, pas essayer d'évaluer, c'est
l'ordinateur qui m'a donné le chiffre finalement, on a fait un bloc je dirais sûr à quatre-vingt-quinze
pour cent (95 %), j'ai pas le détail fin, mais on a englobé à quatre-vingt-dix-
quatre-vingt-quinze pour cent (90 %-95 %) l'ensemble du secteur de l'île René-Levasseur qui est projeté comme
2615 parc.

Et puis les données de prélèvement, en nombre d'orignaux, sont les suivantes, je les ai
sorties pour une période qui allait de 98 à 2002. En 98, il y a eu quatre (4) orignaux de prélevés
dans ce secteur-là; en 99, un (1) ; en 2000, aucun; en 2001, aucun; et puis en 2002, trois (3).
2620 Ça, c'est les enregistrements dans le système Grande faune de protection.

Je me suis amusé à faire un petit calcul, aussi, pour évaluer c'est quoi le potentiel de
récolte pour ce secteur projeté là. On a des densités de un point cinq (1,5) orignal par dix
kilomètres carrés (10 km²), sur l'île René-Levasseur. La réserve projetée a une superficie de
2625 deux cent quatre kilomètres carrés (204 km²), ça donne un potentiel de trente point six (30,6), on
va dire trente et un (31) orignaux.

Le taux d'exploitation qu'on vise pour la récolte, c'est vingt pour cent (20 %). Donc ça
donne une récolte annuelle de six (6) orignaux.

2630 Ça, ça englobe autant les villégiateurs que les pourvoyeurs, les données que j'ai dites,
autant que le potentiel, c'est six (6) orignaux. Et puis les données de récolte qu'on a eues, c'est
des chiffres qui englobent autant le pourvoyeur que les villégiateurs qui ont œuvré dans leurs
activités dans le secteur.

2635

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci, monsieur Beaudoin, de l'information.

2640 Une autre question qui s'adresse au ministère des Ressources naturelles, de la Faune et
de Parcs, et probablement aussi au ministère de l'Environnement.

Dans le cas de la démarche des aires protégées de l'Ontario, et suite à de nombreux
conflits d'usages, je pense en particulier à la question des forêts et de la création des aires

2645 protégées, il apparaît, et vous me corrigerez si je me trompe, mais il apparaît que dans le mode de résolution pour arriver à créer les aires protégées, il y a eu une réévaluation de la possibilité forestière avec des pratiques différentes qui étaient envisagées.

2650 Et il a également été mentionné qu'au-delà de cette création-là, il y avait eu entente entre le monde forestier versus ou par le biais du ministère des Ressources naturelles de l'Ontario, responsable des forêts, pour prévoir qu'à moyen terme, suite aux coupes, qu'il y aurait un partage qui serait effectué, qui permettrait de prévoir déjà, quelques décennies à l'avance, la future création d'aires protégées dans l'Ontario.

2655 J'aimerais vous entendre des deux (2) côtés, à savoir si c'est quelque chose qui est envisagé, envisageable, et c'est quelque chose qui pourrait trouver appui au Québec, compte tenu des conditions relativement similaires d'exploitation forestière.

Monsieur Bergeron.

2660

PAR M. JEAN-FRANÇOIS BERGERON:

2665 Nous avons effectué, il y a plusieurs années, une mission Québec-Ontario en Ontario, pour visiter le Memorial Natural Ressources de la province, pour voir comment ils construisaient des aires protégées.

2670 Premier constat! L'évaluation de la superficie et de l'importance des aires protégées en fonction de la grille de l'UICN n'est pas faite couramment par le ministère des Ressources naturelles de l'Ontario. Donc au moment où on se parle, le ministère des Ressources naturelles de l'Ontario dicte son pourcentage d'aires protégées et non pas en fonction des paramètres ou des limites un peu rigides qu'on se donne au Québec, qui sont d'ailleurs excellentes.

2675 Or, leur objectif, c'est de surpasser le douze pour cent (12 %) de la province de l'Ontario en aires protégées, et ce qu'ils ont atteint en réalité, c'est plus de huit pour cent (8 %) dans leur forêt boréale à eux.

2680 Et pour obtenir ce chiffre d'aires protégées qu'ils déclament eux-mêmes, leur stratégie a été la suivante, de façon extrêmement simplifiée, d'abord d'insister sur la création d'un très grand nombre de petites aires protégées, pour des raisons pratiques, en quelque part situer, insérer des aires protégées entre des unités d'aménagement qui sont souvent très nombreuses.

2685 Or, pour la forêt boréale, ils parlaient de la création de l'équivalent d'un trois cents (300) réserves de biodiversité dispersées dans le territoire. Or, stratégie, on gagne des superficies en en mettant un grand nombre, et qui correspondent le plus souvent aux contraintes forestières contenues sur le territoire.

Au niveau des chiffres et d'une annonce de politique publique, c'est probablement une performance intéressante, mais dans le contexte de l'intégrité des aires protégées en forêt

2690 boréale, on vise de protéger des écosystèmes boréaux qui dépendent des cycles de feux, d'insectes et autres, ça pourrait ne pas être la stratégie la plus gagnante.

2695 D'autre part, une autre stratégie, suite à a de nombreux ajustements de leur limite nordique, qui est située en quelque part autour du cinquantième parallèle nord, sera de combler d'autres aires protégées au nord de la limite nordique des forêts commerciales.

Et puis il faut savoir déjà que l'Ontario est déjà dotée, dans leur territoire subarctique, d'un immense parc provincial qui s'appelle le Polar Bear Provincial Park, qui fait déjà lui-même six mille kilomètres carrés (6000 km²).

2700 Or, je répète, stratégie trois (3) niveaux: des aires protégées au nord de la limite commerciale d'exploitation des forêts; deuxièmement, d'identifier entre les unités d'aménagement, selon les contraintes forestières, un grand nombre de petites aires réparties; et un troisième que j'ai omis de signifier, des aires protégées réparties autour des très grandes nappes d'eau, donc des très grands lacs.

2705 Alors ce qu'on fait, c'est qu'on protège les îles et les pourtours et on appelle ça une aire protégée, et on considère la masse d'eau. Le plus bel exemple, c'est le lac Nipigan, qui fait à lui seul quelques centaines de kilomètres carrés, qui est un immense lacet de pourtours de lacs, ainsi que des îles.

2710 Donc on a joué à la fois d'une intention d'en faire beaucoup et d'atteindre les pourcentages, mais on a, à un certain degré, agi avec un certain degré d'opportunisme. Mais enfin, c'est une stratégie et on peut deviner qu'elle sera corrigée ou améliorée dans le futur.

2715 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vais revenir en précisant mon interrogation et vous référer à la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie, au gouvernement fédéral, où ils ont fait un bilan de certaines aires protégées. Je vais vous lire un extrait, mais relativement vraiment à la question forestière, je vous lis ce qui est écrit:

2720 "Entente pour la création de futures aires protégées – c'est l'essentiel de ma question, est-ce que c'est envisagé, envisageable – le processus des terres pour la vie s'avère également novateur sur le plan des principes qu'il instaure pour les décisions futures en matière de conservation. En vertu de l'Accord sur les forêts de l'Ontario (qui est émanée du débat public en Ontario, à l'occasion virulent) les parties s'engagent à partager les augmentations de l'approvisionnement permanent en bois entre les zones protégées supplémentaires et l'industrie forestière. Toutes les augmentations de quantités permanentes, cinquante (50) ans, et importantes, dix pour cent (10 %) ou plus, que la quantité du 31 mars 1999 de l'approvisionnement en bois sont censées être réparties entre les zones protégées et les activités industrielles, et être assorties d'un réseau pleinement représentatif de zones protégées."

2730 J'aimerais vous entendre sur ce point-là.

PAR M. JEAN-FRANÇOIS BERGERON:

2735

Les derniers termes de l'accord sur les forêts de l'Ontario sont des documents qu'on n'a pas eu à analyser ou examiner dans les derniers mois. Il est possible que ce soit une position récente.

2740

Et d'ailleurs ils ont, à l'intérieur de leur ministère et des partenaires à l'extérieur du ministère, une table permanente sur la mise au point de l'Accord sur les forêts de l'Ontario et qui, comme on le devine, évolue dans le temps.

2745

Alors si vous permettez, ce que je ferai, on partira du document que vous citez et effectuer les recherches en cours.

PAR LE PRÉSIDENT:

2750

Ça va être extrêmement apprécié, pour éclairer le débat, je pense dans une perspective – je pense que depuis le début, on l'entend, je pense que les aires protégées, comme l'ensemble du réseau, les aires protégées y inclus les parcs, je dirais en sous-thème, c'est toujours la question du développement durable. Développement durable, on peut le voir aussi dans une perspective en échelonnant ça sur quelques décennies d'avance.

2755

Au niveau du ministère de l'Environnement, est-ce qu'il y a des commentaires à cet égard-là? Monsieur Gaudreau.

PAR M. LÉOPOLD GAUDREAU:

2760

Alors la stratégie du Québec, pour les aires protégées, a été relativement différente de celle de l'Ontario. Au Québec, on a effectivement décidé de ne pas réserver un pourcentage du territoire sans le répartir, en se disant, bien, il faut garder huit pour cent (8 %) quelque part, parce qu'il faut aboutir à huit pour cent (8 %). Donc la stratégie n'a pas été celle-là.

2765

La stratégie a été, un, d'identifier des territoires d'intérêt à des fins d'aires protégées, peu importe les usages sur le territoire. De voir par la suite la capacité de réaliser ces aires protégées là en minimisant les impacts notamment sur les activités d'exploitation des ressources. Et d'utiliser les dispositions qui existent déjà dans les lois, dont la Loi sur les forêts, qui permet au gouvernement, sans qu'il ait eu besoin de réserver des territoires, s'il décide qu'un territoire doit servir à d'autres fins d'utilités publiques, peut donc modifier les allocations.

2770

Alors c'est la stratégie qui a été plutôt utilisée au Québec, une stratégie donc qui vise à identifier, au fur et à mesure, les besoins d'aires protégées des territoires, à négocier ces territoires et à passer à la prochaine étape.

2775

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien, merci.

2780 Une dernière question. Question technique, par rapport aux réserves écologiques, la question serait la suivante: est-ce que les activités traditionnelles autochtones sont autorisées dans les réserves écologiques.

PAR M. LÉOPOLD GAUDREAU:

2785 Les activités traditionnelles autochtones ne sont pas autorisées dans les réserves écologiques qui sont situées à l'extérieur du territoire de la Convention de la Baie James et du Nord québécois.

PAR LE PRÉSIDENT:

2790 Merci.

MOT DE LA FIN

PAR LE PRÉSIDENT:

2800 Sur ce, si vous permettez, nous allons clore la première partie de l'audience publique; ce sera pas très long, peut-être rappeler certains éléments.

Donc à partir de maintenant, nous avons terminé la première partie de l'audience publique, la partie de la recherche d'information sur le dossier, les deux (2) projets en fait.

2805 On vous annonce immédiatement que la deuxième partie, la deuxième partie c'est les mémoires qui sont présentés, les présentations verbales qui sont adressées à la Commission publiquement, cette deuxième partie qu'on avait fixée dans la semaine du 9 juin commencerait le lundi soir, le 9 juin, tout simplement. Et évidemment, selon la participation et les présentations, le nombre, on va vous demander quelque chose tantôt, comme je vous avais parlé lundi soir, on va revenir sur ce point-là pour l'éclaircir, question d'organisation de logistique, donc on envisage le
2810 lundi soir, et puis le mardi après-midi, le mardi soir, selon le niveau, la hauteur de la participation.

Ça signifie également qu'entre la première partie et la seconde partie, il y a un délai de vingt-sept (27) jours qui est offert à la population pour présenter et préparer surtout les mémoires.
2815 Rapidement, une distinction, c'est toujours agréable de faire ces présentations-là avec la représentation qu'on a à l'arrière, moi c'est devant moi, c'est agréable, je tiens à le dire. Pour ceux qui nous écoutent, c'est qu'on a une image des monts Groulx, une vue aérienne assez intéressante.

2820 Dans le cas de la deuxième partie, la différence qui va se présenter physiquement dans la salle, il n'y aura plus de table des promoteurs, il n'y aura plus de table de personnes-ressources. Ça signifie que la Commission entend directement les présentateurs, leur mémoire ou leur opinion, dans cette deuxième partie-là.

2825 Évidemment, vous comprendrez qu'à la fois le promoteur et les personnes-ressources, selon le niveau d'intérêt, sont présents pour entre autres entendre, intégrer vos propositions et également pour intervenir avec ce qu'on appelle le droit de rectification des faits, qui est le suivant, c'est dans le cas où quelqu'un se tromperait sur une référence, sur un document en particulier, on demande qu'il y ait une correction.

2830 La correction, elle est de fait, donc elle ne s'applique pas à l'opinion, elle ne s'adresse pas à l'opinion que vous avez sur le projet, elle s'adresse, à titre d'exemple, si vous référez à un tableau qui a été déposé ou une partie de document, s'il y a eu un autre document qui est plus adéquat ou plus à date, on entend et on comprend qu'il y a avantage à préciser qu'il y a d'autres informations aussi qui sont exactes. C'est le droit de rectification des faits.

2835 Je vous avais parlé lundi qu'il serait utile que vous nous signaliez rapidement votre intention de déposer un mémoire. Ceux qui le savent déjà, on vous demande pas qu'il soit écrit ce soir ou dans les prochains jours, vous avez plus de trois (3) semaines pour le faire, ce qu'on vous demande, pour des raisons de logistique, c'est de nous aviser, ceux qui le savent
2840 présentement, signalez-le au personnel de la Commission, ça va être apprécié. C'est toujours une question d'organisation.

2845 Donc on demande de nous l'indiquer et on demande, dans la mesure du possible, que ce soit fait par tous ceux qui désirent présenter un mémoire dans les deux (2) semaines précédant cette deuxième partie-là, donc avant le 27 mai. C'est une question d'organisation, c'est important pour nous.

2850 Vos mémoires sont adressés au secrétariat du BAPE; l'adresse est disponible à l'arrière, auprès du personnel.

2855 On vous demande également, puisque le règlement le précise, de déposer vos mémoires quatre (4) jours avant la date de la deuxième partie. Le quatre (4) jours sert à une chose en particulier, ça permet à la Commission d'en prendre connaissance, l'ensemble de la Commission, d'en prendre connaissance, de le lire, de l'approfondir, de le digérer comme on dit, et que dans la deuxième partie, lorsque vous faites une présentation, ça nous permet d'échanger avec vous.

2860 Échanger, ça signifie que sur des choses que vous avez présentées, pour mieux comprendre des arguments sur lesquels vous vous appuyez, donc à partir du moment où vous émettez votre opinion, nous, on va échanger avec vous pour s'assurer qu'on comprenne bien ce qui est expliqué dans votre mémoire.

2865 La raison est bien simple, je pense qu'on est tous pareils, quand on écrit pour soi-même, on trouve toujours qu'on est exact et précis, quand on se fait lire par un collègue, il nous trouve à l'occasion des petites erreurs de compréhension, c'est le même objectif, donc c'est de comprendre comme il faut qu'est-ce qui en est. C'est pas un interrogatoire, c'est un échange.

2865 Ceux qui se questionnent sur comment faire un mémoire, le BAPE met à la disposition de tous, c'est disponible ici même, c'est disponible sur le site Internet du BAPE, un dépliant, un petit

2870 résumé qui permet de savoir comment rédiger un mémoire, avec l'essentiel. Ce n'est pas une directive, c'est un support à la participation du public, pour ceux qui en ont besoin, tout simplement.

2875 Lors de la deuxième partie, on va entendre et échanger avec ceux qui ont préparé et déposé un mémoire, ainsi qu'avec ceux qui font une présentation verbale, mais il y en a d'autres qui peuvent aussi vouloir déposer un mémoire qu'ils auront préparé. Un mémoire déposé à la Commission et qui n'est pas présenté donc en juin, c'est un mémoire qui va avoir reçu la même attention de la Commission. Il va être lu et relu plusieurs fois, au même titre qu'un mémoire qui est présenté devant la Commission.

2880 Je rappelle que les transcriptions des séances vont être disponibles dans la prochaine semaine dans les centres de consultation ainsi que dans le site Internet du BAPE.

Rapidement, je vais faire quelques remerciements.

2885 D'abord, la Commission, le personnel de la Commission également tient à remercier tout le monde, en premier également, le Conseil régional de développement de la Côte-Nord qui nous fournit, comme relais d'information, un support qu'on apprécie également, et on compte encore sur eux autres, un support accru pour la deuxième partie. On y compte.

2890 On remercie toutes les personnes-ressources, veuillez considérer ces remerciements à titre personnel, ceux qui sont là et également pour ceux qui nous ont quitté avant la fin. On a apprécié également et au même titre, autant votre disponibilité que votre efficacité. Ça a été apprécié par la Commission, et je suis certain que ça a été apprécié également par l'ensemble des citoyens.

2895 On remercie également l'ensemble du personnel de support au niveau technique pour faire en sorte que ça puisse fonctionner, une audience sur le terrain.

2900 On remercie le personnel de la Commission qui fait un travail effacé mais qui rend notre travail, à l'avant, pas mal plus facile. C'est un travail discret, mais qui est efficace et qui est souvent remarqué par les citoyens qui ont à savoir comment intervenir et comment faire.

2905 On remercie également les représentants du ministère promoteur, le ministère de l'Environnement du Québec. On vous remercie énormément pour votre disponibilité, et je rajouterais également l'ouverture manifeste qu'on a sentie tout au long de l'audience publique, dans la première partie. Merci beaucoup, au nom des citoyens de la Commission.

2910 Et enfin, le principal je pense, c'est la participation du public. On vous remercie tous pour votre participation, c'est apprécié, et on apprécie également que dans votre geste de participation démocratique, tout ceci se fait avec un climat parfaitement respectueux et parfaitement serein, également. C'est pas rien, je pense que c'est important, c'est un caractère distinctif du genre de débat qu'on fait au Québec, et je pense qu'on y gagne à continuer comme ça.

2915 On peut penser différemment, on peut accepter que les autres pensent différemment, heureusement.

Sur ce, je déclare la première partie de l'audience publique close, je vous souhaite la bienvenue pour la deuxième partie plus tard.

2920 Et tous ces remerciements-là vont également, en termes de participation, à tous ceux qui étaient dans la salle et ceux évidemment qui étaient les auditeurs en Internet, ceux qui sont sur la voie de diffusion. Et encore une fois, je leur signale qu'on compte beaucoup sur vos commentaires pour savoir comment ça fonctionne. C'est très important pour la suite des choses, pour la Commission et le BAPE.

2925 Et vous aurez compris que l'ensemble de ces remerciements-là viennent de la Commission mais viennent également de l'ensemble du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

2930 Sur ce, je termine, merci et à bientôt.

2935 Je, soussignée, FLORENCE BÉLIVEAU, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

2940 FLORENCE BÉLIVEAU,
Sténotypiste officielle.